



# MILLE-FEUILLE

DU

# CHABBATH

*Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster*

N°217

CHOFTIM

17 et 18 Août 2023

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les  
feuilletts de Chabbath suivants :

|                                    | Page |
|------------------------------------|------|
| La Torah chez vous .....           | 3    |
| Boï Kala.....                      | 5    |
| Baït Neeman.....                   | 7    |
| Koidinov .....                     | 11   |
| La Daf de Chabat .....             | 12   |
| Autour de la table du Shabbat..... | 16   |
| Bnei Shimshon .....                | 18   |
| Les perles de la Paracha .....     | 20   |
| Pa'had David .....                 | 22   |



Torah-Box



# LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN

## PARACHA CHOFETIM

### LA FOI EN NOS SAGES

Un des fondements du Judaïsme est la *Emounath Hakhmamim* « la foi en nos Sages » ainsi qu'il est dit : Tu agiras selon leurs instructions, tu ne t'en écarteras pas ni à droite ni à gauche » Dt 17, 11. Rachi s'empresse de préciser « même s'ils te disent que la droite est la gauche, et la gauche est la droite, et à plus forte raison que la droite est la droite et que la gauche est la gauche » Rachi ne parle pas de partis politiques, quoique... !

#### LE JUDAISME : RELIGION DEMOCRATIQUE

S'il est une religion démocratique, c'est bien le Judaïsme. En effet, la Tora a été donnée à tous et en principe, toute personne qui étudie la Torah, peut organiser sa vie selon les préceptes divins. La Loi qui prime au sein du peuple est la Loi orale, l'interprétation de la Tora par nos Sages consignée dans le Talmud. En effet, la Tora écrite n'est qu'un code secret révélé aux enfants d'Israel au Sinaï. Seules les grandes lignes de la doctrine divine ont été livrées aux hommes. La Tora est donc volontairement laconique dans son expression. Elle ne s'offre pas à qui la lit comme un livre ouvert dont l'accès est immédiat. Elle exige, pour en saisir le sens profond, un effort intellectuel soutenu et une rigueur morale à toute épreuve. Seuls les Sages d'Israel sont capables des sacrifices nécessaires pour accéder au véritable sens des saintes écritures, d'où le commandement d'écouter leurs décisions et d'agir selon leurs directives. Ce commandement poursuit un double objectif : la fixation de la Halakha, la loi à suivre et la préservation de l'unité du peuple

#### TU INSTITUERAS DES JUGES ET DES PREPOSES.

Le sens premier de cette Mitsva est l'organisation de la justice indispensable pour le déroulement de la vie dans la cité. Le Shla Haqadosh (R.Avraham Horwitz 1560-1630) en saisit le sens symbolique : « ...des juges à toutes tes portes », il s'agit des portes charnelles que toute personne possède : les oreilles, les yeux, les narines et la bouche. Ce sont les agents entremetteurs devant lesquels il faut placer des gardiens vigilants pour se préserver des paroles malsaines et des regards de séductions qui incitent l'homme au péché. L'homme a tendance à ériger en vérité son interprétation subjective de la Tora. Pour cette raison, Rachi dit « même s'ils te disent que la droite est la gauche et à plus forte raison que la droite est la droite et que la gauche est la gauche » c'est à dire même s'ils contredisent ce que tu penses au sujet de ton interprétation et à plus raison s'ils te confortent dans ton opinion, tu dois suivre les directives des Sages, en tant que décisions des Sages et pas en fonction de ce que toi, tu penses, même si leurs directives dépassent ton entendement. D'où la nécessité de se donner un directeur de conscience « *Assé lekha Rav ...* donne- toi un Rav, un maître et tu échapperas au doute » Pirké Avot. Un véritable maître possède un sixième sens et conçoit ce qui est le mieux pour toi en telle ou telle circonstance.

Cette démarche est encore plus nécessaire lorsque le problème est complexe et qu'il n'existe pas de textes clairs à ce sujet. Les Rabbins eux-mêmes y ont recours : ce sont les *chééloth outeshouvoth*, les questions posées à des Maîtres plus compétents. Ce procédé fait partie de la tradition juive et explique pourquoi le judaïsme ne prend pas de l'âge et n'a pas besoin d'aggiornamento, de remise à jour, puisque la Halakha est en définitive une doctrine en marche, comme son nom l'indique.

#### QUI FIXE LA HALAKHA ?

Ce sont les Sages qui, à partir des interprétations et des discussions du Talmud, fixent la loi et il appartient aux Maîtres de chaque génération, de préciser les modalités d'application de cette loi. Il est évident que si les fidèles se fient à leur propre intelligence pour décider que la Halakha n'est pas conforme à l'air du temps, ils finissent par s'écarter de la doctrine officielle pour donner naissance à différentes sectes et à différents courants de la religion juive. Du temps du second Temple, on comptait des sectes par dizaines, se réclamant toutes de la Tora, dont les Esséniens et les Saducéens, puis beaucoup plus tard les Caraïtes et de nos jours les Conservateurs et les Libéraux.



Tout ce foisonnement d'idées et de courants de pensées, finissent parfois par détourner le judaïsme de son cadre originel et à donner naissance à une religion nouvelle ; le Christianisme en est un exemple qui n'est autre chose qu'une interprétation de la Tora, hors du cadre de la tradition révélée.

#### L'INFLUENCE DECISIVE DE LA LOI ORALE.

Pour rester dans la droite ligne de la Révélation, la Mishna de Rabbi Yehouda Hanassi et le Talmud de Jérusalem et de Babylone, ont eu pour conséquence l'établissement de règles d'interprétation, assurant l'authenticité de la Tradition juive conforme à celle que Moïse reçut au Sinaï. La règle fondamentale encore valable aujourd'hui, réside dans la transmission de la connaissance de la Tora de maître à disciple. Toute interprétation est citée au nom de son auteur, il n'existe pas dans le Talmud de réflexion anonyme, d'où cette question souvent posée : à qui attribuer tel avis ? Le Midrash rapporte d'ailleurs le processus qui a présidé à la transmission de la Tora depuis les origines : Moïse prodiguait son enseignement à Aaron, puis le répétait en présence des deux fils d'Aaron. Ensuite entraient les Soixante-dix anciens ; Moïse répétait son enseignement et ensuite il en faisait de même lorsque les délégués du peuple se joignaient à cette assemblée déjà importante. Puis Moïse se retirait et Aaron prenait sa place et ainsi de suite. Chaque enfant d'Israël entendait quatre fois cet enseignement. Pour maintenir cette transmission, nos Sages ont édicté la règle suivante « *Kol ha-omèrè davar beshèm omro...* Quiconque rapporte une citation au nom de son auteur, contribue à la rédemption du monde ». Cette règle est encore en vigueur aujourd'hui et permet de dire que la Halakha, la loi actuelle consignée dans le Shoulhane Aroukh (la table dressée, rédigée par Rabbi Yossef Caro en 1560) remonte à Moïse qui, lui-même, l'a reçue du Sinaï. La première Mishna des Pirké Avoth illustre ce procédé : « Moshé qibbèlè Tora miSinai ... Moïse reçut la Tora du Sinaï et l'a transmise à Josué, Josué aux anciens, les anciens aux prophètes, les prophètes aux membres de la grande Assemblée ; puis suivent les noms des Sages jusqu'à la rédaction de la Mishna. »

On comprend mieux l'assertion de Rachi « si tu as à faire à un Beth-Din qui t'enseigne constamment que la droite est la droite... s'il lui arrive de déclarer que la droite est la gauche..., tu lui dois obéissance » car il a sûrement des raisons qui dépassent ton entendement, raisons que tu pourras découvrir par l'étude.

#### HISTOIRE DE RABBI YEHOSSOUA.

Les discussions véhémentes et souvent passionnées ne manquent pas entre les Sages, mais en définitive tout le monde se plie à la décision de la majorité qui fixe la Halakha. Le Talmud illustre ce principe : Selon ses calculs, Rabbi Yehoshouah, fixe la date de kippour Mercredi, alors que le Bet-Din décide Jeudi, un jour après. Rabbane Gamliel, alors président du Tribunal, intima l'ordre à son disciple de venir se présenter avec son sac et son bâton, ce Mercredi, pour bien montrer que cette journée n'avait aucun caractère de sainteté. Lorsque R.Yehoshoua se présenta devant le tribunal, Rabbane Gamliel l'embrassa en disant « Paix à toi mon disciple et mon maître : mon disciple parce que tu as obéi et mon maître parce que ta connaissance en matière de Tora est immense mais qu'en matière de calendrier c'est le Bet Din qui décide .

#### LA CONFIANCE DU PEUPLE EN SES CHEFS SPIRITUELS

La première paracha du troisième livre de la Tora Vayiqra qui introduit le culte sacrificiel, nous enseigne quels sont les sacrifices que doivent offrir ceux qui ont fauté par inadvertance : le cohen , les membres Grand Sanhédrin , le prince chef d'une tribu ou une simple personne.

La Tora reconnaît donc que personne n'est infallible et que l'erreur est humaine. Si justement le peuple, met confiance en ses chefs spirituels c'est parce qu'il peut apprécier leur grande sagesse acquise par l'étude de la Tora et observer leur humilité ; ils ne recherchent ni les honneurs ni les profits matériels. Les véritables chefs spirituels se distinguent aussi par leur honnêteté, leur droiture, leur dévouement, leur sens d'équité et de justice, leur clairvoyance et leur amour pour le peuple. Il constate que leurs décisions sont toujours prises en faveur du peuple et toujours empreintes de sagesse et s'il arrive qu'ils se soient trompés par inadvertance, ils le reconnaissent et se font aussitôt un devoir de réparer leur erreur. Toutes ces qualités font que les chefs spirituels sont un modèle et un exemple que le peuple essaye de suivre. « Ask the Rabbi » (interroge le rabbin) est la réaction spontanée de tout Juif qui se trouve en difficulté, démarche spontanée encore aujourd'hui dans les milieux orthodoxes et surtout dans les communautés hassidiques. Même si les sondages donnent un faible pourcentage de Juifs engagés dans pratique de la Tora au quotidien, on peut constater que la Tora est de plus en plus présente au sein du peuple juif.





## Choftim (278)

לא תטה מִשְׁפָּט לא תכיר פְּנִים וְלֹא תִקַּח שֹׁחַד (טז.יט)

Ne fais pas fléchir le droit, n'aie pas égard à la personne, et n'accepte point de présent corrupteur  
La Paracha commence par l'ordre de ne pas accepter de pots de vin. Nous croyons, par erreur, que cette Mitsva ne concerne que les juges du Bet Din. Cependant, Rav Israël Salanter explique que chacun d'entre nous est juge, lorsqu'il tranche à chaque instant de sa vie si telle action doit être faite ou non. Nous devons donc veiller à ne pas nous aveugler nous-même, en se corrompant, rendant ainsi erronées les décisions prises. Citons la parabole suivante. Un villageois simplet amassa une grande quantité de foin dans sa charrette, tellement grande qu'il n'arrivait pas à passer la porte de sa grange. Il frappa son cheval, en vain. A ce moment, un plaisantin passa et lui trouva une "solution" : "Ne frappe pas ton pauvre cheval, mais achète moi cette paire de jumelles, observe la porte de ta grange à travers et tu verras qu'elle sera plus grande et te permettra d'y faire rentrer ta charrette". Le villageois suivit ses conseils, observa par les jumelles mais n'arriva toujours pas à faire pénétrer le foin. Devant les protestations, le plaisantin lui donna un second conseil : "Quand tu regardes ton foin, saisi tes jumelles à l'envers, et ainsi les bottes diminueront et rentreront dans la grange". Étonné d'apprendre qu'il existait un deuxième sens aux jumelles, le villageois suivit les conseils, toujours sans succès. Un ami qui passait l'interpelle : "Idiot ! Regarder à travers des jumelles ne change pas la réalité ! Tu ne peux pas regarder du côté qui t'intéresse et grandir ou rétrécir à ta guise ! La solution est simple : retire une partie du foin et ta charrette entrera.

וּבַעֲרַת הָרֶעַ מִקֶּרְבְּךָ (ז.יז)

« Tu supprimeras le mal de ton sein » (17,7)

Ce verset a été dit concernant la peine de mort imposée à l'idolâtre. Le verset qui vient juste après est : « Si une chose t'échappe au sujet d'une loi », qui a été dit à propos du fait d'écouter les Sages quand ils tranchent une question pour laquelle on ignorait la façon de procéder. On peut expliquer le lien entre ces deux versets ainsi: Quand une personne est éloignée de la Torah et vit dans l'impureté, alors il est clair qu'elle ne se posera même pas la question de savoir si ce qu'elle fait est convenable ou pas. Quand on baigne dans la faute, on ne se rend même plus compte que ce que l'on fait est mal. C'est seulement quand on décide de se purifier et que l'on se repent de ses fautes que

commencent à se poser ce genre de questions. Seul celui qui veut éradiquer le mal en lui commencera à envisager que peut-être son comportement n'est pas correct et se demandera si ce qu'il fait est bien. Ainsi tout d'abord, « Tu supprimeras le mal en toi », et seulement alors: « Si une chose t'échappe au sujet d'une loi », tu commenceras à t'interroger sur ta conformité à la loi. Mais tant que tu vis dans le mal, tout ce que tu fais te paraîtra bien et tu n'auras pas ces questions.

*Tiféret Avot*

תָּמִים תִּהְיֶה עִם ה' אֱלֹהֶיךָ (יח.יג)

« Sois entier avec Hachem ton D. » (18,13)

Selon Rachi : Suis-Le avec intégrité en Lui faisant confiance, et ne cherche pas à connaître l'avenir. Au contraire, tout ce qui t'arrivera, accepte-le avec simplicité. Tu seras alors avec Lui, considéré comme Sa part. Le Rav Eliméleḥ Biderman dit que ce verset doit être la base de l'existence de tout juif: vivre avec une confiance en D. simple et sans calcul. Nos Sages (Guémara Makot 24a) enseignent que Habakouk a réuni tous les préceptes de la Torah en un seul : « Le juste, c'est par sa foi qu'il vivra » (Habakouk 2,4). Le Divré Chmouël explique que le but de Rachi est d'empêcher l'homme de s'inquiéter en l'écartant des extrapolations au sujet de son lendemain. Le juif doit s'abstenir de sonder l'avenir jour et nuit pour tenter de connaître l'issue et le dénouement de son propre sort. Il effacera de son cœur toute inquiétude (Guémara Sota 42b) et bénira Hachem. Un enfant, nourri par son père, ne s'inquiète pas du lendemain, confiant, et se repose entièrement sur la miséricorde de celui qui lui donnera à manger demain comme il lui a donné aujourd'hui. A plus forte raison l'homme doit-il se considérer lui aussi comme un petit enfant unique de Papa Hachem, rempli de miséricorde, qui nourrit le monde entier par Sa bonté. C'est ce que le Roi David déclare : « Si je ne me considère pas et ne ressemble pas au nouveau-né dans les bras de sa mère » (Téhilim 131,2).

וְאִם יִרְחִיב יְה' אֱלֹהֶיךָ אֶת גְּבֻלְךָ .... וְיִסְפָּק לְךָ עוֹד שְׁלֹשׁ עָרִים

« Si Hachem élargit tes frontières ... tu rajouteras encore trois villes (de refuge) » (19,8-9)

Quelle est la nécessité de ces trois villes de refuge supplémentaires? Au cours du long et pénible exil de notre peuple, de nombreux juifs se sont rendus coupables de meurtre involontaire. Cependant, ils n'ont pas eu la possibilité d'expier leur crime dans

des villes de refuge. Après la venue du Machiah, des générations d'âmes juives chercheront à expier leurs fautes, ce qui nécessitera l'établissement de villes de refuge supplémentaires. Certaines autorités pensent qu'à l'époque du Machiah, le nombre de villes de refuge se montrera à 9, selon d'autres à 12 ou à 15 (Sifri 185; Tossefta Maccot 3). Les premiers mots du verset: « **Parce que tu observeras avec soin tout le commandement** » font référence à l'époque du Machiah, où le Temple sera reconstruit et où le peuple juif ne transgressera plus la Torah. Ces villes de refuge auront alors pour fonction d'abriter les auteurs de nombreux siècles qui ont commis des meurtres involontaires jamais expiés.

*Méam Loez*

וְכִי יִהְיֶה אִישׁ שֵׂנָא לְרֵעֵהוּ וְאָרַב לוֹ וְקָם עָלָיו וְהָכִהוּ נֶפֶשׁ וְמָת (יא)  
**« S'il se trouve un homme animé de haine pour son ami, le guette, se jette sur lui et le frappe de manière à lui donner la mort »** (19,11)

Comment se peut-il qu'on haïsse un ami? En effet, si c'est un ami, il faut l'aimer et prendre soin de lui. Le **Ohr haHaïm Haquadoch** répond qu'allégoriquement ce verset fait référence au yétser ara qui se déguise en notre « Ami », alors qu'il nous haït. Nous devons avoir conscience que le yétser ara nous « Guette » constamment, attendant de se « jeter sur lui », et « le frapper de manière à lui donner la mort » en le faisant fauter.

כִּי תִקְרַב אֶל עִיר לְהִלָּחֵם עָלֶיהָ וְקִרְאתָ אֵלֶיהָ לְשָׁלוֹם (כ. י)  
**« Quand tu t'approcheras d'une ville pour lui faire la guerre, tu déclareras pour elle la paix »** (20,10)

La ville fait référence à l'homme qui ressemble à une ville dont tous les membres sont les rues. De plus, la guerre en question représente la guerre que l'homme doit mener contre son mauvais penchant. On peut remarquer que les termes : « **Tu t'approcheras** », qui se disent ici dans la Torah : « **תִּקְרַב** », ont la valeur numérique de 702, la même que celle du mot « **שבת** ». Ainsi, la Torah vient faire allusion au fait que si une personne souhaite s'approcher de cette ville, c'est-à-dire de son corps, et vaincre le mauvais penchant qui la hante, il doit essentiellement s'attacher au respect du Chabbat. De la sorte, il vaincra son penchant et atteindra même la paix avec lui. D'ailleurs, c'est pourquoi, on se souhaite Chabbat Chalom, c'est-à-dire : Chabbat de paix, car par le respect, la joie et la délectation du Chabbat, on en vient à obtenir la paix avec son mauvais penchant.

*Rabbi Mendel de Vizhnitz*

כִּי הָאָדָם עֵץ הַשָּׂדֶה (כ. יט)  
**« L'arbre du champ c'est l'homme même »** (20,19)  
 Rav Simha haKohen Kook explique qu'à l'image de l'arbre qui doit se battre contre les forces

naturelles de la gravité afin de grandir, de même le but de chaque juif dans ce monde est de grandir dans la Torah et la crainte du Ciel, malgré les forces naturelles du yétser ara pour l'amener à terre. Selon **le Maharal de Prague**, de la même façon que les arbres, pour remplir leur fonction, doivent produire des branches, des rameaux, des fleurs et des fruits, l'homme est envoyé sur terre pour agir de façon productive et s'attacher à des idéaux de vérité morale, intellectuelle et spirituelle. On doit se nourrir des racines fortes et profondes de notre tradition pour grandir droit vers le Ciel (Hachem). Nos Sages appellent « fruit » la récompense des bonnes actions, car ces actes constituent le véritable épanouissement de l'homme.

**Halakha : Eloul , sonner du Chofar**

Le Minhag des Ashkénazim est de sonner du Chofar après la prière du matin, et ce depuis Roch Hodesh Eloul, pour réveiller le peuple afin qu'il fasse une Téchouva complète; comme il est écrit (Amos Ch. 3 v6) « **Le Chofar sonnera-t-elle dans une ville sans mettre le peuple en émoi?** » De même il existe des communautés Séfarades qui ont l'habitude de sonner du Shofar lorsqu'elles récitent les treize attributs de D. pendant les Sélihoth. Il est bon à l'issue de la prière du matin, depuis le début du mois de Eloul et jusqu'à HoChaana Rabba de dire le Psaume 27 : « **Le Seigneur est ma lumière et mon salut: de qui aurais-je peur?** »

**Dicton : Lorsque l'on souhaite faire quelque chose de bien, on n'a aucune raison d'attendre à demain.**

*Rabbi Yossef Itsak Rayats*

### Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלמה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחל קטי, אברהם רפאל בן רבקה, חיים מאיר בן גבי זוהרה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ייס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אלי, אביטל אורה בת אנאל אידה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטיין היימה שמחה. זיווג הגון: לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זוהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן משה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מורים משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה, לינה רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים.







Rav Hazzak Cohen,  
Rosh Yeshiva Yeshivat Beit  
et du Golem Orhot Moche

Sortie de Chabbat Ekev, 19 Av 5783

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN  
CHALITA

Possibilité  
d'écouter le cours  
de Maran Chlita en  
Direct ou en Replay sur  
[https://www.yhr.org.  
il/video-ykr](https://www.yhr.org.il/video-ykr)

## Sujets du cours :

1. « 2 » 2. « חום הרב שבא באב שבר המוח » 3. Mettre des nouvelles chaussures le 9 Av 4. Combien de pain doit-on prendre pour le Motsi ? 5. Associer des pains congelés pour avoir le nombre de pains pour le Motsi 6. Associer des pains Mézonot pour avoir le nombre de pains pour le Motsi 7. Quel pain doit-on couper pour le Motsi ? 8. Les sonneries du Choffar 9. La source de la coutume de sonner pendant les Sélihotes 10. Il est bien que celui qui sonne soit habitué à sonner 11. Faire attention à sa santé

### « חום הרב שבא באב שבר המוח »

Chavoua Tov Oumévorakh. Hazzak Oubaroukh au Rav Kfir Partouch qui a interprété un chant de Rav Yshak Sona. On raconte qu'avec ses chants, il est possible de guérir les malades... (je n'ai pas lu tout le chant, j'ai juste entendu un ou deux mots). Cela fait deux semaines que je n'étais pas là, car je ne me sentais pas bien, je me trouvais dans les sources de la délivrance, j'ai été délivré la veille du 9 Av quelques heures avant le jeûne, puis je suis resté encore une semaine à la maison. La grande chaleur qu'il y avait ici (très difficile), le Ibn Ezra la décrit de cette manière : « חום הרב שבא באב שבר המוח » - « La grande chaleur qui vient en Av, casse le cerveau ». Qu'est-ce que cette phrase a de particulier ? C'est qu'on peut la lire aussi à l'envers et elle aura le même sens. Mais à partir du 15 Av, le soleil faiblit (Taanit 31a).

### La ville sainte de Sfat

A Sfat, ils ont l'habitude de sortir les instruments de musique et des faire des fêtes le jour du 15 Av. Il y a des touristes qui vont là-bas, et ils leur montrent : « Ceci est la synagogue du Ari, ceci est la synagogue de Maran, ceci est la maison de Yossef Di La Rayna ». J'étais là-bas une fois, et il y avait le guide touristique qui disait qu'il y avait une famille du nom de Toledano (une famille marocaine). Que représente ce nom ? Lorsqu'ils ont été expulsés d'Espagne, ils ont juré de ne plus jamais retourner à Toléda (c'est une ville d'Espagne dans laquelle a vécu le Ibn Ezra). C'est pour cela qu'ils ont pris le nom Toléda No. Pour dire qu'ils n'allaient plus y retourner. Et ce guide qui parlait avec nous, a dit qu'il fallait l'appeler « Américano » car il est venu d'Amérique mais qu'il n'allait plus y retourner... Je pense qu'il y est retourné... Mais c'est ce qu'il a dit. Alors il nous a fait visiter les différents endroits, dont la synagogue de Rabbenou le Ari. A l'époque, personne ne pouvait y entrer, car c'était dangereux, jusqu'à ce que Baba Salé annule ce danger et y est resté. Le responsable lui avait dit :

« C'est sur ta responsabilité, si Has Wéhalila il arrive quelque chose, nous ne sommes pas

responsables ». Baba Salé accepta, et après qu'il soit entré dans cette synagogue pour prier et faire tout ce qu'il avait à faire, il dit : « Maintenant tout le monde peut y entrer ». Là-bas, il y a le Sefer Torah de Rabbi Yshak Abouhab. Qu'est-ce qu'il a de particulier ? On raconte que ce Sefer Torah est arrivé par miracle d'Espagne jusqu'à Sfat. Il y a beaucoup de choses à voir à Sfat, pour celui qui y va, il trouvera plein de belles choses. Mais en ce moment où Rabbi Raphaël Cohen (qu'il soit en bonne santé) ne se sent pas vraiment bien, il faudrait qu'un Talmid Hakham dirige tous ces jeûnes dans le bon chemin, lorsqu'ils se rassemblent le jour du 15 Av. Ca serait très bien.

### Un homme qui n'a pas de chaussures pour le 9 Av

Avant le 9 Av, j'ai dit que celui qui n'a pas de chaussures pour le 9 Av, avait le droit d'en acheter même la veille du 9 Av, les donner aux enfants pour qu'ils les portent, et après qu'ils les aient portées une demi-heure, elles sont déjà devenues anciennes et on peut les mettre pour Ticha Béav. Un sage m'a écrit qu'il a trouvé dans le Caf HaHaïm au nom des décisionnaires, qu'il est possible de les porter directement le jour de Ticha Béav. Car ce n'est pas un réel vêtement, ce sont des chaussures en toile. Il m'a dit : Peut-être que ton père (notre père faisait attention à ça en dehors d'Israël) était seulement strict sur ce sujet. Mais ce n'est pas sûr, peut-être qu'en effet il s'agit d'une sévérité, mais peut-être que d'après la loi il faut les faire porter à un enfant d'abord. Car avant, ils mettaient des chaussures en toile, comme des sandales, donc il n'y a pas de risque de nouveaux vêtements. Mais de nos jours, ils mettent des chaussures de sport. Les chaussures qu'ils mettent à Ticha Béav sont très bonnes, et il y en a qui les portent toute l'année. Alors comment pourrait-on autoriser de porter une telle chose nouvelle le jour-même de Ticha Béav ? C'est pour cela qu'il vaut mieux les faire porter aux enfants d'abord, et ensuite il pourra les mettre à Ticha Béav.

### Combien de pain doit-on prendre pour le Motsi ?

Le soir de Chabbat, il y a de nombreux avis concernant les pains du Motsi. Selon la Halakha, il faut deux pains –

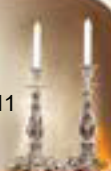
All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 20:56 | 22:06 | 22:39

Marseille 20:30 | 21:34 | 22:11

Lyon 20:38 | 21:44 | 22:20

Nice 20:23 | 21:28 | 22:04



baït.net@maran@gmail.com

1



הרב חיים שלום זצ"ל, מנהל חינוך, אב"ד עירון שליוט  
רבינו ויקרין ורבינו חיים אלוש עירון שליוט



que ce soit pour le soir, le jour ou séouda chélichit, deux pains. Le Rav Ari est strict et dit qu'il faut prendre douze pains. Et mon père faisait attention de prendre douze pains même pour séouda chélichit. Lorsque nous étions à Tunis, il y avait une seule boulangerie – « Sahal » - dans laquelle ils faisaient des très petits pains la veille de Chabbat (le père du boulanger était l'élève du Rav Chalmé Toda. Il semblerait qu'à son époque il y avait des sages qui aimaient ces choses, ils faisaient douze pains même pour séouda chélichit). Mais de nos jours, il n'y a pas vraiment de gens qui font attention à ça. Quant à nous, on allait acheter le vendredi des très petits pains pour en mettre douze à table à chaque repas. Lorsque mon père était en France, il connaissait un juif (qui s'appelait Chimon Messas) et qui disait à sa femme : « prépare-moi des petits pains ». Car il était à l'hôtel le Chabbat. Comment allait-il faire ? Des grands pains ? Alors, elle lui préparait des petits pains, et chaque pain faisait un kazayit ou kabessa, c'est tout. Pour ne pas jeter, ils mangeaient ce qu'il en restait jusqu'à Mardi. Pour nous, c'est difficile de faire ça. Il y a un avis selon lequel il faut faire douze pains le soir de Chabbat, huit pains le matin de Chabbat, et quatre pains à séoudat chélichit, puis toujours en diminuant, deux pains à séoudat révi'it. Au total, ça fait vingt-six pains comme la valeur numérique du nom d'Hashem. Cet avis est rapporté dans Mahazik Bérakha (274,102) mais il l'a repoussé en disant que selon le Ari, il faut douze pains pour chaque repas. Mais ils ont trouvé ces paroles dans le livre Péri Ets Haïm aussi au nom du Ari. Mais le Admour de Munsk a dit que c'est l'avis du Ramak – Rabbi Moché Kordobéro, d'enlever 4 pains à chaque repas. Pour moi, c'est difficile de faire douze petits pains pour chaque repas, je n'ai pas la force, alors on fait comme cet avis, qui est bien : douze, huit, quatre et deux.

### Une contradiction dans le Zohar à ce sujet, et l'avis du Gaon de Vilna

Mais selon la loi stricte, il est écrit dans la Guémara (Chabbat 117b) de faire deux pains – seulement deux. Le Gaon de Vilna, même s'il était kabaliste, faisait seulement deux pains. Pourquoi faisait-il deux ? Pourtant il faisait tout selon la Kabala ? Pourquoi il n'en prenait pas plus ? En vérité, dans un endroit du zohar, il est écrit qu'il faut prendre douze pains, mais dans un autre endroit, il est écrit qu'il en faut deux. Donc j'ai dit que comme le Gaon de Vilna a vu une contradiction à deux endroits du zohar, il s'est dit qu'il fallait suivre la Guémara. Et dans la Guémara, il est écrit qu'il faut seulement deux pains.

### Associer des pains congelés pour avoir le nombre de pains pour le Motsi

Si la personne n'a pas deux pains pour faire Motsi, il en a un qui est bien, mais un autre qui est congelé. A-t-il le droit de disposer ces deux pains pour faire le Motsi ? Oui, il peut l'utiliser. Car il est écrit dans la Guémara (Baba Kama 76b) : « tout ce qui est prêt à être jeté, c'est comme s'il était jeté » et « tout ce qui est prêt à être brûlé, c'est comme s'il était brûlé ». Ici le pain est prêt à se décongeler, donc c'est comme s'il s'agissait d'un pain normal. Il y a un avis qui n'est pas d'accord, mais selon la Halakha on peut utiliser ce pain, car il va se décongeler tout seul et on ne va faire aucune action pour qu'il se décongèle. C'est ce que j'ai écrit une fois, et j'ai eu le mérite de trouver ça dans Yabi'a Omer (partie 8, Orhot Haïm, 32). En plus de ça, même si le

pain est congelé, il est possible de le manger en le mettant dans une soupe ou autre.

### Associer des pains Mézonot pour avoir le nombre de pains pour le Motsi

Est-il permis d'associer des pains Mézonot pour avoir le nombre de pains pour le Motsi, comme par exemple un gâteau ? Le Rav Ovadia dit (Hazon Ovadia Chabbat 2, 185) que c'est possible. Pourquoi ? Parce que même ce type de « pain » peut prendre la Bérakha Hamotsi, si un homme en mange suffisamment pour fixer une séouda dessus. (Combien cela représente ? 172 cm3. Ce ne sont pas des grammes mais des centimètres cube, car cela dépend du volume et pas du poids. Cela représente le volume de trois œufs).

### Quel pain doit-on couper pour le Motsi ?

Comment doit-on couper le pain pour Chabbat ? Maran écrit (Beit Yossef 274) que selon la Kabala, il faut couper le pain du bas (il y a deux pains selon la Guémara). Mais le Bayit Hadash lui a objecté en donnant la règle selon laquelle on ne laisse pas passer une miswa, donc il faudrait commencer par la première, celle du dessus ? Le Tourei Zahav répond qu'il est possible d'approcher un peu celle du bas de nous, et de commencer par elle. Mais selon le Ari, il faut toujours couper celle d'en haut. C'est comme cela que nous faisons aussi.

### Le mois d'Eloul

Le mois d'Eloul approche et il faut se préparer. En effet, beaucoup de lois sont à connaître pour le mois de Tichri, avec celles concernant Roch Hachana, Kippour et Souccot. Le midrash dit, au sujet des mots « ובחדש השביעי » (le 7e mois, celui de Tichri), que le mot השביעי ressemble à שבע-rassasié de mitsvot car le mois de Tichri en est rempli. C'est pourquoi, il faut, dès maintenant, commencer à se préparer pour les sonneries. Il est une bonne coutume, en Israël, de sonner du Chofar, tous les soirs de Selihotes. En Tunisie, on ne sonnait pas durant les Selihotes, et à Djerba, ils le faisaient quand ils avaient un Chofar. C'est une bonne coutume pour s'entraîner et s'habituer aux sonneries.

### Les règles des sonneries

Dans notre synagogue, quand le jeune sonne (suit l'avis de mon père a'h qui dit que la tekia de Tachrat doit durer 6 secondes), on peut chronométrer 6 secondes pour la tekia de Tachrat. Pour les Selihotes, on peut se suffire d'une tekia de 3 secondes. Mais, pour Roch Hachana, selon Maran, à priori, il faut 6 secondes pour la tekia de Tachrat, et 3 pour les autres groupes de sonneries. En effet, il est écrit, pour la tekia de Tachrat, 18 Troumits, et mon père a calculé la valeur d'un Troumit, un tiers de seconde. 18 Troumits font donc 6 secondes. Cela semble vraiment long pour une tekia, mais j'en ai apporté la preuve (Chout Ich Matsliah). Celui qui ne fait que 4-5 sécu des, cela pourrait être valable. Mais, moins que cela semble difficilement acceptable. Celui qui compte sonner, durant le mois d'Eloul, s'entraînera à rallonger la Tekia: 6 secondes pour Tachrat et 3 pour les autres groupes.

### Le Chofar durant les Selihotes

Un jour, quelqu'un a demandé à Rav Itshak Yossef d'où venait cet habitude de donner durant les Selihotes ? Le Rav



**Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91**

avait alors rapporté les paroles du Ran, sur la Guemara Roch Hachana (3a des pages du Rif), au sujet du Chofar. La Guemara demande pourquoi sonne-t-on, à deux reprises, le Chofar, à Roch Hachana. Et elle répond que cela permet de perturber le Satan. Le Ran demandé comment peut-on perturber un ange. Surtout qu'il sait que c'est ainsi que nous agissons, chaque année. Le Ran explique que le Satan est le mauvais penchant. Et le fait de sonner plusieurs fois l'affaiblit car les sonneries brisent le mauvais penchant. Mais, d'où vient la coutume de sonner durant les Selihotes ? Le Tour ne rapporte pas cette coutume, surtout que les ashkénazes ne font pas les Selihotes, durant le mois d'Eloul. Mais, il m'a été montré une source à cela, dans un livre, écrit par le Rav Chemouel Vital, fils de Rabbi Haim. Il existe le livre Chaar Haguilgoulim, du Rav Haim Vital, dans lequel est rapporté, à la fin, une histoire, au sujet de son fils, Rabbi Chmouel. Ce dernier est né en 5351, et l'histoire se passe en 5426, alors qu'il était âgé de 75 ans. Il raconte qu'on lui avait apporté une jeune fille, possédée par un esprit. Le Rav raconte avoir bien discuté avec l'esprit qui lui avait dit que la renommée du Rav remontait jusqu'au ciel. Quand le Rav lui demanda alors, pourquoi avait-il dérangé la communauté tel jour, l'esprit répondit que lui ne se serait jamais permis une telle chose, et que c'était un démon qui en était responsable. Et le Rav écrit là-bas: « quand on lit le Vayaavor, on sonne du Chofar, à l'instar des Selihotes, et ensuite, on ajoute les 13 attributs cités par le prophète Mikha (7;18) "Mi El Kamokha..." ». Cela prouve que cette coutume, de donner durant les Selihotes, est ancienne et existait en Égypte, il y a 400 ans. Qui sait depuis quand elle a été mise en place?! Seulement, pas tout le monde l'a acceptée et pratiquée. À Tunis, par exemple, non, à Djerba, seulement si le Chofar est devant, en Israël oui. Même le Kaf Hahaim rapporte qu'il faut sonner (chap 481). Cela permet aussi de s'entraîner convenablement pour les sonneries de Roch Hachana.

### Un Chofar antique

Mon père ne sonnait pas. On allait à la synagogue pour écouter. Il ne faisait jamais de vérification pour le sonneur, ne de critique sur la manière de sonner. Seulement, une fois, en nettoyant la maison pour Pessah, avaient été retrouvées deux choses: une grenade et un Chofar antique. C'était un Chofar abimé, avec une fissure par ci et un trou par là. Mon père avait des mains de fée, et il l'a raboté d'un côté, raccourcit au point d'en faire un petit Chofar cacher. Il s'entraînait avec, de Pessah à Roch Hachana, puis sonnait avec. Il sonnait tellement que les voisins ne comprenaient pas. Pourquoi des sonneries en Iyar?! C'était l'entraînement. Mon père en avait étudié les lois, avec le Kaf Hahaim, les Aharonims et les détails. Il avait alors mis son petit Chofar dans sa poche. Juste cette année, le sonneur ne vint pas. Jusque-là, ce dernier sonnait, chaque année, gratuitement. Et cette année-là, il avait réclamé une rémunération qui lui avait été refusé. Mon père proposa alors de sonner. Les gens furent stupéfaits car ils ne savaient pas qu'il avait un Chofar. Il leur explique la trouvaille et ce qu'il en avait fait. Et mon père a sonné avec. A ce jour, ce Chofar est à la Yechiva. Mais, c'est un Chofar têtue. Il est très dur de sonner avec. Une fois, mon père avait dit que le Chofar avait été difficile durant les 90 premières sonneries, puis plus fluide pour les dernières (on fait 100 sonneries à Roch Hachana). Mon père avait expliqué que le Satan avait dérangé, et qu'il ressemblait à cet insecte à 9 pattes rapporté dans la Guemara. Toutes

les 10 sonneries, on lui a fait tomber un pied. Donc, après 90 sonneries, il n'avait plus de pied. C'est pourquoi les 10 derniers sont bien sorties. Même à la Yechivac on essaye de sonner avec, puis on prend les autres Chofar.

### Importance de l'entraînement

Aujourd'hui, il existe de simples Chofar faciles à sonner. Et cela vaut le coup de s'entraîner et ne pas attendre la dernière minute pour cela. Une ou deux semaines avant Roch Hachana, il faut s'y mettre. Et s'il est possible de sonner tous les jours, lors des Selihotes, c'est encore mieux. Il est bon de s'habituer à sonner. Auparavant, je donnais. Mais, ces dernières années, soit le Chofar est dur, soit c'est moi qui le suit, j'ai vieilli, que faire? C'est pourquoi, il convient de s'habituer à sonner comme il se doit, pour acquitter selon tous les avis.

### « Hachem t'enlèvera toute maladie »

La paracha de la semaine écrit « Hachem enlèvera toute maladie de toi » (Devarim 7;15). Il existe un très joli midrash disant que c'est à toi de faire en sorte que les maladies n'arrivent pas. Le verset dit « de toi, toute maladie », donc la maladie est de ta faute. Je commentais cela, plusieurs fois, sans vraiment comprendre. Cette semaine, j'ai reçu le livre de Rabbi Yehezkel Ishayek, Haim Beriim kahalakha. L'auteur préparait à manger pour le Rav Chakh. Il lui amenait du pain noir, en lui expliquant que c'était plus saint. Une fois, il ne lui en avait apporté pour Séouda Chelichit, et le Rav Chakh l'avait demandé. Et le Rav en distribuait, parfois, à d'autres, en leur disant combien le pain noir est plus saint.

### Se renforcer

En particulier, les gens diabétiques ne doivent pas manger de pain. Seulement le Chabbat, il en prend un kazait, et complètera avec du pain de lin. Tout le monde sait que les diabétiques doivent être vigilants. Le diabète ne laisse pas de répit à l'homme qui se sent, sans cesse, pas bien, fatigué. Le midrash dit « Hachem enlèvera de toi, toute maladie ». Et Rabbi Yehezkel Ishayek dit Que si l'homme veille à ne manger que peu de fruits, pas de boisson sucrée, il se sentira bien. Mais il invalide toutes les boissons, même celles qui sont allégées en sucre. Il ne faut pas manger beaucoup. Il faut manger tout avec modération pour être mieux.!

### L'eau et la vitamine D

Il écrit qu'il existe 2 éléments qui sont bons pour toute maladie. Le premier, c'est l'eau qui est la meilleure chose au monde. Et le deuxième, c'est la vitamine D. Dans ce livre, le Rav Itshayek explique beaucoup de choses, notamment les lettres alphabétiques anglaises. C'est pourquoi il convient d'avoir ce livre, et de l'étudier. Ensuite, il faut éviter les produits nocifs. Il ne faut pas forcément s'en séparer totalement, mais réduire la consommation de ces éléments. Beaucoup de produits sont dangereux, tels que le Coca, le Fanta, le vin.

### Les légumes, poissons, viandes, et poulets

En diaspora, un homme a perdu son père, décédé du diabète. Depuis, il s'est interdit tout produit dangereux pour diabétiques. Il ne mange pas de pain en semaine. Seulement le Chabbat, le strict minimum. Que Lange-y-il en semaine

? Légumes, poissons, viandes, et poulets. La viande est problématique, et pas seulement en terme de cacherout. Les légumes sont les meilleurs produits, puis le poisson, et ensuite le poulet, et en dernier la viande. Respecter ces consignes permet de vivre plus sereinement. Rabbi David Yossef a partagé son régime alimentaire : « le matin, seulement un verre de thé, et de même toute la journée. Seulement le soir, il prend un repas. » Mais, de manière générale, les gens mangent du pain, que faire. Il faut donc réduire la consommation de pain et manger plus de poissons.



**"יקבי המלך"**



**ישיבת "לבנימין אמר" מושב ברכיה  
בראשות הגאון רבי חננאל כהן שליט"א**

Rédaction : le rabbin et gaon Chilo Saadoun chelita

**Érudit de la Torah et d'un jeune âge**

**Ne pas perdre une seule seconde**

Notre Maître et Gaon le Rav Moshé Lévy, zatsal, étudiait la Torah avec empressement. Il vivait la Torah, et ne perdait pas une seule seconde de son temps. Lors d'un congrès en l'honneur de la Torah qui se tint un jour près de chez lui, il s'abstint de s'y rendre. Après cette soirée, je suis allé le voir pour l'aider dans la relecture de son livre « Birkat Hachem ». Il m'a demandé : « Quel cours il y a eu à ce congrès? Quel en a été le sujet? » Je l'en ai informé, non sans lui demander pourquoi il n'y était pas allé, puisque ça l'intéressait. Il m'a répondu : « A mon grand regret, je n'ai su qu'aujourd'hui qu'il allait avoir lieu, et je n'ai pas pu venir. **Mon emploi du temps est programmé deux semaines à l'avance. Ce que je dois pouvoir étudier, enseigner, écrire, tout est planifié. Je ne peux pas renoncer à ce que je me suis fixé.** »

Même quand le chauffeur qui devait l'accompagner à des cours partout dans le pays était arrivé et l'attendait, il ne descendait pas tout de suite, mais achevait d'abord ce à quoi il était occupé. Parfois, il ne descendait pas, parce qu'il était souffrant. Il était malade mais il ne le montrait pas, il savait le cacher. Souvent, le chauffeur, Rabbi Itzhak Moussaï, que D. lui prête vie, lui disait : « Je vous ai attendu en bas mais vous n'êtes pas venu. » Et le Rav lui répondait : **« Sachez que si j'avais pu descendre au cours, je l'aurais fait, et si je ne suis pas descendu, c'est apparemment parce que je ne le pouvais pas. »** Il agissait avec abnégation pour la sainte Torah.

**Vous avez des diamants, exploitez-les !**

Le Rav donnait tous les jours quatre cours, deux à la yéchiva,

## Le champion des problématiques

Et ainsi « Hachem écartera toute maladie de toi ». Quand on avait la mane, il n'existait pas de maladie. Mais, maintenant, cela n'existe plus. Quand on avait la mane, le peuple s'est plaint. Il réclamait le pain habituel. Il faut donc manger, mais convenablement. Le Rambam écrit qu'il faut contrôler son ventre comme un chauffeur contrôle son âne. Il ne faut pas ingurgiter n'importe quoi. Que tout le peuple d'Israël soit en bonne santé et Hachem satisfera toutes nos demandes, avec bénédiction. Il ramènera à la Techouva tous ces gens qui s'agitent dans les rues, et nous mériterons une délivrance complète bientôt et de nos jours, amen weamen.

un le matin et l'autre pendant la pause de midi, et deux pour des pères de familles : l'après-midi, puis le soir, cinq jours par semaine. En dehors de ces cours, les vendredis et les jours de Chabbat, il en donnait d'autres. Il parvenait en plus à étudier, écrire et eut l'occasion d'éditer vingt-et-un livres, sans compter ceux qui sont encore à l'état de manuscrits, et n'ont pas encore été imprimés. Quand avait-il le temps d'étudier, d'écrire? Vraisemblablement, il ne devait pas dormir de la nuit, en dehors de deux ou trois heures, sans quoi il est impossible de le comprendre. Dans le livre « Véha'èr Enénou Be-Toratekha », qui traite des enseignements du Rav Moshé Lévy Zatsal, il est rapporté (page 148) qu'il avait une seule fois parlé de lui, et qu'il avait témoigné ne jamais avoir dormi plus de quatre heures.

Je me rappelle, qu'au cours des deux dernières années de sa vie, je me rendais aux cours du Rav, et qu'il nous disait parfois : « Je ne vous comprends pas. Comment pouvez-vous perdre votre temps? Comment pouvez-vous laisser votre temps vous échapper? Qui peut me vendre de son temps, et je serai heureux de le lui payer le prix fort! » Je me rappelle qu'un jour, six mois avant son départ, les élèves n'avaient pas appris comme il l'attendait d'eux, et qu'il s'était exprimé ainsi : « Vous avez dans la classe du temps qui vaut des diamants. Vous ne pouvez pas savoir combien de temps ces diamants seront à votre disposition, exploitez-les! » Et, vraiment, D. préserve, six mois plus tard, il est décédé. Il a eu le mérite d'atteindre ce qu'il a atteint, du fait qu'il avait fait don de sa personne pour la Torah. Il s'est épuisé pour la Torah, et ne se détournait pas d'une étude tant qu'il n'avait pas tout compris convenablement. Il n'étudiait pas uniquement pour couvrir un maximum de texte. Il relisait et relisait ce qu'il étudiait.

## Moshé est très humble

De même que le Rav était un géant de la Torah, de même il était grand dans son humilité, ce qui était extraordinaire. Il marchait sur le bord des chemins avec un costume court, semblait n'être qu'un jeune étudiant de la Torah.

Or, malgré son humilité, notre Maître Rabénou Ovadia Yossef zatsal, connaissait sa grandeur. Je me rappelle qu'il y a de cela trente ans, quand il avait donné un cours à la yéchiva « Kissé Rahamim », que notre maître le Rav Moshé entra dans la salle d'étude, et, lorsque le Rav Ovadia Yossef le vit entrer, il l'appela et lui demanda de prendre place près de lui. À cette époque, Rabbi Moshé était très jeune. Il n'avait que vingt-six ans, mais ses efforts pour la Torah lui permirent d'être reconnu pour sa grandeur.



# Parachat Choftim – mois d'Elloul

Par l'Admour de Koidinov chlita

Voici que nous commençons le mois d'Elloul, mois du repentir, et comme nous l'ont transmis nos anciens, les initiales de ce mois (אלול) correspondent au verset : "*je suis pour mon bien-aimé et mon Bien aimé est pour Moi*". (אֲנִי לְדוֹדִי וְדוֹדִי לִי) (Chir Hachirim).

Nous devons un tant soit peu nous pencher sur les actions à entreprendre ce mois-ci, car d'une part il est expliqué dans les livres de 'Hassidout que c'est à l'Homme d'effectuer le travail du mois d'Elloul : il doit méditer longuement sur sa vie passée, et se rapprocher de Dieu. Cela représente la première partie du verset « *ani lédodi* » (« *je suis pour mon Bien aimé (Hachem)* »), autrement dit l'Homme se rapproche de Dieu, et grâce à son service divin réalisé en Elloul, il méritera en Tichri : « *védodi li* (לִי וְדוֹדִי) », (« *et mon Bien-aimé est à Moi* ») de jouir de la lumière et de la sainteté que Dieu fait briller dans le cœur de chacun de nous.

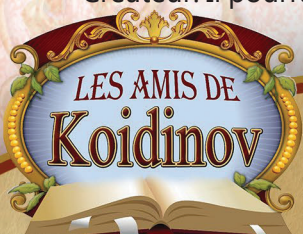
D'autre part, il est précisé dans ces mêmes livres que le Saint-Béni-Soit-Il se rapproche Lui aussi de Son peuple, ce qui correspond au concept du « *Roi dans le champ* (המלך בשדה) », à savoir que D. descend de sa résidence céleste pour rencontrer chaque juif, quelle que soit sa situation. **S'il en est ainsi, nous pouvons nous demander dans quel sens envisager cette relation : est-ce que c'est l'Homme qui doit œuvrer pour se rapprocher de D, ou bien est-ce Dieu qui se rapproche de nous ?**

Nous pouvons expliquer cela par l'allégorie connue du Saint Baal Chem Tov sur un *jeune paysan qui jeta une pierre sur le carrosse du Roi et souleva l'indignation générale, et tous les princes voulurent lui infliger la punition que mérite un rebelle. Cependant le Roi, dans sa bonté, décréta qu'il avait agi ainsi de toute évidence par ignorance; c'est pourquoi il ordonna de l'amener au Palais et le nomma ministre à l'étonnement de tous. Lorsque ce dernier s'aperçut de la grandeur de son Bienfaiteur, il éprouva une profonde douleur et regretta amèrement d'avoir méprisé l'honneur de la royauté.*

Le Baal Chem Tov explique que **lorsqu'un juif faute envers son Créateur, que Dieu nous garde, Hachem dans sa bonté ne le punit pas, mais au contraire le rapproche de Lui** et lui donne un esprit nouveau pour comprendre la grandeur du Roi des Rois, et l'amener au repentir.

Ceci représente le mois d'Elloul pendant lequel des efforts doivent être fournis par l'Homme, à savoir regretter ses fautes et retourner vers son Créateur. Cependant lorsqu'un Homme pêche, il perd sa lucidité, n'arrive plus à appréhender la grandeur de Dieu et n'arrive pas éprouver de regret sincère.

Dans sa miséricorde, le Saint-Béni-Soit-Il qui désire que l'on se repentisse, façonne en lui un nouvel esprit pour comprendre Sa grandeur ; l'Homme est amené alors à se demander comment il a pu fauter ; de ce fait, il s'affligera et regrettera ses fautes pour se rapprocher enfin de son Créateur. Il pourra mériter par la suite en Tichri de recevoir la lumière des Jours saints.



Abonnez-vous et recevez ce dvar torah chaque semaine par whatsapp au +972552402571 ou au 07.82.42.12.84. Pour soutenir les institutions du rabbi de koidinov cliquez sur:

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>





### Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

« Des juges et des officiers tu te donneras dans toutes tes portes que Hachem ton Elokim te donne... » (Dévarim 16 ; 18)

Le mois de Elloul est la période propice à la Téchouva. En effet, à quelques semaines de Roch Hachana, chacun d'entre nous se doit de faire un bilan personnel sur ses actes et comportements passés, afin d'aborder la nouvelle année sur des bases meilleures. Évidemment, la Téchouva se vit et s'applique au quotidien, et toute l'année ! Mais disons que Elloul est particulièrement propice, parce que nous approchons de notre Jugement.

Notre Paracha, qui se lit en cette période, nous offre une ligne de conduite pour mener à bien notre Téchouva. Elle s'adresse à chacun d'entre nous, du moins Tsadik au plus Tsadik, parce que la Téchouva, c'est le fait de vouloir être meilleur que ce que l'on était hier. Pour cela une introspection est nécessaire afin d'évaluer où nous en sommes. Ce qui nous permettra de graver les échelons de l'amélioration personnelle et de bonifier notre Avodat Hachem.

Les premiers mots de notre Paracha nous procurent les consignes indispensables à la construction de notre Téchouva. En effet le verset nous dit : « Des juges et des officiers tu te donneras dans toutes tes portes que Hachem ton Elokim te donne... »

Rachi explique que les juges sont ceux qui fixent la loi et les officiers sont ceux qui la font appliquer, en employant divers moyens, voire la force si nécessaire.

Lors de notre introspection, nous devons donc nous positionner en tant que juges et officiers pour nous-mêmes. Évidemment nous ne fixons pas la loi, mais nous devons objectivement nous regarder pour estimer si nous l'appliquons comme il se doit. Discerner les bonnes actions des moins bonnes actions, et pour celui qui n'aurait que des bonnes actions, (si cela existe !), chercher à les accomplir d'une façon encore meilleure.

Pour parvenir à ce niveau de jugement de soi-même, un élément essen-

## PRENDS-GARDE

tiel est à développer : notre « Yirat chamayim », la Crainte du Ciel. Et outre cela, savoir que plus cette crainte sera vraie et sincère, plus elle nous permettra de nous juger avec justesse et sévérité.

Si l'on sait et que l'on se rappelle régulièrement qu'il y a un regard constant sur nous, qui fait le compte de nos bonnes et mauvaises actions et détermine en fonction de cela, notre destinée, nos épreuves, notre parnassa, notre santé, notre temps de vie, notre monde futur, etc. Nous avons plus qu'intérêt à commencer à faire notre propre jugement pour avancer, et faire Téchouva avant de nous présenter à Lui. Suite p2



### Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

## EST-IL PERMIS DE CASSER PAR PLAISIR ?

Notre Paracha mentionne la manière de conduire les guerres en Israël lors de la conquête du pays, avec Yéhochoa (Josué) et les générations futures. Il est écrit : "Lorsque tu feras le siège d'une ville ennemie, tu feras attention à préserver les arbres fruitiers (qui sont autour de la ville ennemie)". Il s'agit d'un interdit de la Thora de détruire un arbre fruitier. Les décisionnaires apprennent de ce passage qu'il existe, donc, un interdit de détruire ce genre d'arbre. Quand est-il pour les autres objets ? Aura-t-on le droit de casser par plaisir une chaise qui trône dans notre salon depuis fort longtemps ou encore de briser en mille morceaux un verre ou un miroir qui n'a plus d'utilité ?

Le Sefer Yéréim rapporte une preuve de la Guémara Qudochim au sujet de Raba Bar Rav Houna qui voulait mettre à l'épreuve son fils, à savoir, s'il était colérique ou non. Il décida de déchirer un vêtement de son fils et d'observer sa réaction... La guémara repoussa cette éventualité (que le père ait pu déchirer un vêtement) car il aurait transgressé l'interdit de Bal Tachait/ne pas détruire. Donc on apprend de ce passage que l'interdit n'est pas uniquement de détruire les arbres au moment d'un siège, mais s'applique à tout objet.



Le Rambam (Chmirat Hagouf 10) écrit : "Ce n'est pas uniquement par rapport aux arbres qu'il existe cet interdit, mais tout celui qui casse un objet, déchire un vêtement ou détruit une construction, jette des aliments (sans aucune raison), transgresse cet interdit". Le Noda Biyouda (Chout, Tanina YD 10) déduit de la suite des paroles du Rambam qu'il s'agit pour les objets, en dehors de l'arbre fruitier, d'un interdit Dérananam. (Voir aussi Hai Adam 11.32).

Le Sefer Hahinouch donne une intéressante explication à cette Mitsva : "Cela vient nous apprendre à aimer le bien et les choses qui ont une utilité dans la vie. C'est aussi de s'écarter de tout ce qui amène le gâchis et la destruction (inutile). Et c'est la manière de vivre des Tsadikim qui d'aimer la paix et d'être heureux des bontés du Créateur. Ils feront attention à ne pas perdre quoi que ce soit..."

Donc derrière cette Mitsva il existe l'idée que ce monde a été créé pour notre utilité. Or, l'homme devra faire attention de ne pas détruire ce merveilleux moyen qui est mis à notre disposition afin de servir de la meilleure manière notre Créateur béni Soit-Il.

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12

Diffusez la Torah ! Prenez part à l'édition de ce feuillet





## Le 'Hizouk de la Semaine

Renforcement en cette période propice

**N**ous sommes entrés dans le mois de Eloul. Chaque jour nous préparant à la Teshouva. Nous devons avoir la conviction que c'est le mois propice au repentir.

En revanche, nous devons aussi prendre conscience qu'il est impossible de faire Teshouva sans se débarrasser de la cause principale de notre manque de foi : l'ingratitude ! Il est impossible d'obtenir le moindre pardon d'Hakadosh Baroukh Hou sans reconnaître tout le bien qu'IL nous procure.

Revenons sur la cause de tous les péchés : la non reconnaissance du bien que Hashem nous prodigue ! La tristesse, la déprime, le désespoir, la plainte, et tous leurs dérivés proviennent de cela ! Car si l'homme se rendait compte avec quelle générosité le Créateur se comporte envers lui, pas une seule fois il serait triste ! Tous les mauvais traits de caractères proviennent de ce manque !

Le Shalom Bayit. Si on pouvait distinguer tout le bien que notre époux (se) nous donne, on ne se laisserait pas de la/le remercier ! Au lieu de cela, comment nous comportons-nous ? Nous nous plaignons et nous mettons en colère pour un oui ou pour un non !

L'éducation des enfants. Bien éduquer son enfant c'est lui apprendre à être reconnaissant. S'il est capable de reconnaître le bien dont il bénéficie et dire « merci » avec sincérité, il réussira dans sa vie.

En effet, Hashem est Bon, et tout ce qu'IL fait est pour le bien. Celui qui veut prendre ce chemin de vérité, verra que le mal n'existe pas dans le monde. Tout ce qui arrive dans la vie est uniquement pour attirer notre attention sur ce qu'Hashem attend de nous. Comment reconnaître l'abondance de bien qu'IL nous gratifie ? En prenant une feuille pour y inscrire tous les bienfaits qu'IL nous procure ; et ce, afin de ne pas oublier ! Pour devenir reconnaissant envers son Créateur, il faut, au



## DIS MERCI!

préalable, manifester de la gratitude envers les autres : son père et envers sa mère qui nous ont élevé, qui n'ont pas dormi des nuits entières pour nous faire grandir dans les meilleures conditions ! Est-il possible de leur reprocher quoique que soit ? Celui qui oserait serait un ingrat ! Il faut être reconnaissant envers les autres ! Envers son mari ou son épouse ! Que chacun inscrive tout le bien que lui donne son époux (se), et verra qu'il n'y aura pas assez de place !

Rabbi Nathan nous enseigne que tant que les enfants d'Israël n'ont pas réparés cette ingratitude, il est impossible d'entamer tout autre travail sur soi.

En prenant le chemin de la reconnaissance et en louant Hashem avec vérité, chacun sera capable de raconter les miracles dont il a bénéficié.

En le remerciant, pour tout : celui qui n'a pas d'enfants ? Qu'il remercie Hashem ! Celui qui n'est toujours pas marié ? Qu'il remercie Hashem !

C'est le chemin de Vérité ! Chacun verra que toutes ses épreuves seront annulées ! A l'inverse, celui qui sait voir tout le Bien que le Créateur lui envoie, il Le remercie sans fin ! En effet, savez-vous quelle est la cause de votre tristesse ? Quelle est la chose qui vous manque ? Ne pas dire assez merci ! Rabbi Na'hman nous

enseigne « Quand l'humilité ira grandissante dans le monde, le Mashia'h se dévoilera ! ».

Chacun pense que tout lui revient, que le monde entier lui est redevable. Donc, quand tout ne va pas comme il le désire, l'individu n'est pas satisfait, et a des réclamations à faire valoir !

Il n'y a pas plus grande marque d'orgueil ! Donc, nous devons faire une introspection et prendre de bonnes décisions afin de parvenir à la véritable Teshouva : se débarrasser de ce sentiment d'ingratitude et commencer à remercier a Hashem avant Rosh Hashana !

Rav Shalom Aroush



## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

C'est comme à l'école, au moment de la dictée, chaque faute d'orthographe fait descendre la note, le plus important est la relecture de notre copie, afin de nous assurer que l'on a appliqué toutes les règles de grammaire, avant de la remettre à l'instituteur.

Dans un second temps, après nous être jugés nous-mêmes, nous **devons être des officiers pour appliquer les lois**. Que cela signifie-t-il ?

Afin de mieux comprendre, prenons l'exemple suivant : A la suite d'un **nombre important de contamination du covid-19 ou autre variant**, le ministère de la santé a décidé de promulguer une loi contre ce fléau, afin de **réduire et de faire cesser le nombre de victime**, le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics.

Une fois la loi votée, une campagne de prévention est diffusée au travers des différents médias pour en avertir la population. Deux semaines passent, après un premier bilan, les chiffres n'ont pas bougé, et les citoyens continuent à se balader sans masque.

Cette fois-ci, le ministre décide donc de sanctionner : celui qui transgressera la loi sera pénalisé d'une forte amende. Une nouvelle campagne est lancée, annonçant évidemment les sanctions qui seront administrées à celui qui enfreindra la loi.

Un deuxième bilan est alors effectué, et à la grande satisfaction de tous, les chiffres ont baissé, les sanctions annoncées ont eu un fort impact de dissuasion sur la conduite des citoyens.

Un **deuxième bilan** est alors effectué, et à la grande satisfaction de tous, les chiffres ont baissé, les sanctions annoncées ont eu un fort impact de dissuasion sur la conduite des citoyens.

Encore une fois c'est donc la **Yirat Chamayim** qui va nous aider, nous dissuader de fauter. Si nous sommes vraiment conscients du risque que l'on encourt en n'appliquant pas les lois de Hachem, les sanctions que nous pourrions subir, dans ce monde-

## PRENDS-GARDE (suite)

ci ou dans le Monde Futur, nous ne pourrions qu'être empreints de peur et notre conduite ne pourra que s'améliorer. La Téchouva passe donc inévitablement par le développement de notre crainte de Hachem, qui nous permettra d'être juges et officiers de nos actes propres.

Revenons à présent à notre verset, qui nous explique **comment ne pas faiblir et optimiser la Yirat chamayim que l'on a acquise** : « Des juges et des officiers tu te donneras dans toutes tes portes que Hachem ton Elokim te donne... » (Dévarim 16 ; 18)

**Quelles sont ces portes ?** Le Chla' nous explique que ces portes sont au nombre de sept : deux yeux, deux oreilles, deux narines, une bouche. Ce sont **par ces portes que peut venir la faute**, et c'est donc à ces endroits stratégiques qu'intervient la Téchouva, nous invitant à protéger nos « entrées-sorties ». Préserver notre vue de mauvaises images, fermer nos oreilles et notre bouche au Lachone hara'...

**Agir comme un officier pour nous-mêmes et établir des barrières** comme trier nos lieux de sorties, nos amis... Nous rapprocher de Hakadosh Baroukh Hou en augmentant nos discussions avec Lui par la prière, nos rencontres avec la Chékina par la fréquentation des lieux d'étude, etc...

Tels des officiers, comme dit Rachi, **nous devons être capables d'employer tous les moyens**. Même si les restrictions que nous nous imposons sont pénibles, ce que susurre notre Yetser Hara', nous devons être forts, et **agir comme si une gigantesque campagne publicitaire nous rémémorent sans cesse les dangers de la faute**, nous rappelant ce que nous avons à « perdre » et surtout à gagner en surmontant les épreuves. **Cette Téchouva doit être progressive mais constante, le but est d'avancer et non de tomber. Lorsque l'on reste trop longtemps immobile sur une échelle, on chute. Alors gravissons marche par marche, tout doucement mais sans nous arrêter.**

Rav Mordékhai Bismuth 00.972 (0)54.841.88.36  
mb0548418836@gmail.com

### L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton

La réussite spirituelle et matérielle de tous les Ba'hourim et Avre'im qui se donnent corps et âme à l'étude de la Torah

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouina

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël à travers le monde

La réussite spirituelle et matérielle de tout Am Israël avec la santé, joie et sérénité dans les voies de la Torah.





## Une invitation à la Téchouva

Rav Mordékhaï Bismuth

# LES SELI'HOT



**R**och Hachana approche, ce jour du jugement où les Livres de la vie et de la mort sont ouverts.

Chacun sera jugé pour l'année entière à venir, en fonction de l'année passée qui a pu être entachée de nos fautes et de nos rébellions envers Hakadoch Baroukh Hou.

Que faire pour aborder ce jour si important ? Comment mériter un bon jugement ?

**Essayons de répondre à travers l'histoire suivante :**

David reçoit un coup de téléphone de son banquier lui annonçant que son découvert a atteint le seuil maximal. Neuf chèques lui ont déjà été refusés ; au dixième, ce sera l'interdit de chèquiers. Pour terminer, il ajoute que s'il ne réglait pas ce découvert dans la semaine qui suit, il mettrait en marche la procédure.

Consterné et désespéré par ce qu'il vient d'entendre, David se demande que faire. Même s'il travaillait jour et nuit pendant une semaine, cela ne suffirait pas pour combler son découvert. David est pris de panique, et commence à regretter tous ses achats faits impulsivement et sans réflexion. Il regrette, pleure et avoue sa culpabilité en expliquant tout cela à son banquier. Mais ce dernier reste impassible ; cela ne le touche absolument pas.

Heureusement pour nous, notre compte en banque de Mitsvot n'est pas administré par un tel banquier !

En effet, en cette fin d'année, notre compte bancaire « Mitsva » peut

être provisionné ou à découvert. Notre banquier, Hakadoch Baroukh Hou, sera prêt à nous écouter, à entendre nos pleurs, nos regrets et nos explications, mais aussi et surtout, nos engagements pour l'année à venir.

Tel est le pouvoir des séli'hot, qui constituent un rendez-vous quotidien avec le « Directeur » de la « banque de l'âme ».

Chaque jour, depuis le mois d'Elloul jusqu'à la veille de Yom kippour, nous avons l'opportunité de nous entretenir avec le Grand Patron.

Regrettons, pleurons et avouons, pour espérer voir notre « débit » s'effacer. Pourquoi pas même voir notre compte réapprovisionné si nous revenons vers Hachem par amour ?

En effet, la Guémara (Yoma 86b) nous enseigne que par le mérite de la Téchouva MiYira (repentir par crainte), les fautes volontaires (Zédonot) sont transformées en fautes involontaires (Chegagot). Par contre, si l'homme se repent par amour (Téchouva MéAhava), les fautes volontaires (Zédonot) sont transformées en Mitsvot.

**Aussi, en cette période de séli'hot, levons-nous tôt, réveillons-nous et implorons D.ieu de nous offrir la possibilité de faire une Téchouva MéAhava, afin de multiplier nos mérites.**

## Ani lédodi védodi Séli'hot



- .Les Séli'hot traduites en intégralité
- .Des commentaires captivants
- .La halakha pas à pas
- .Couverture souple
- .214 pages

## Téléchargez les Séli'hot en intégralité



## Réponses aux questions

Rav Avraham Bismuth

**Si on ne peut pas réciter les Séli'hot le matin avant l'aube ou la nuit après 'Hatsot, peut-on les dire au court de la journée ?**

Une personne qui ne peut pas réciter les Séli'hot le matin avant l'aube ou la nuit après 'Hatsot, pourra les réciter avant la prière du matin ou encore avant la prière de Mir'ha.

Il sera bon dans ce cas que l'officiant se revête d'un Talith comme nos sages l'ont enseigné (Roch Hachana 17b) qu' Hachem s'est revêtu de Son Talith comme un officiant et appris à Moché l'ordre de la prière (c'est-à-dire les treize attributs de miséricorde) que les Bnei Israël devront réciter après avoir fauté pour qu'Hachem les pardonne. ('Hazon 'Ovadia Yamim Noraim p.6)

**Suis-je obligé de faire les Séli'hot si cela engendre que je sois fatigué pendant mes heures d'études ou de travail ?**

Un étudiant en Torah, un enseignant ou encore un salarié ne sont pas obligés de se rendre au Séli'hot le matin très tôt ou le soir très tard si cela engendre qu'ils seront fatigués pendant leurs heures d'étude ou de travail. Cependant ils s'efforceront de s'y rendre quelquefois pendant le mois de Elloul et pendant les dix jours de pénitence ou si cela est possible de les réciter avant leur prière du matin ou avant celle de Mir'ha. ('Hazon 'Ovadia Yamim Noraim p.8-10)

## FATIGUÉ... COMMENT FAIRE?



**Y a-t-il une Ségoula particulière au mois de Elloul ?**

Le Rav Avraham 'Hamoullé Zatsal (érudit en Torah qui a vécu à l'époque du Ben Ich 'Haï) rapporte qu'il est bon de réciter chaque jour du mois de Elloul et jusqu'à Sim'ha Torah (non inclus) le Téhilim 27 « Lédavid Hachem Ori Véichi » qui est une Ségoula pour annuler tout mauvais décret.

L'homme qui récite ce Téhilim de Roch 'Hodéché Elloul jusqu'à Sim'ha

Torah aura tous ses mauvais décrets annulés et il ne manquera de rien pendant toute l'année à venir.

(Rav Yaron Achkénazi)

**Peut-on écouter un enregistrement de Séli'hot avant 'Hatsot ?**

Bien qu'il est interdit de réciter les Séli'hot avant 'Hatsot cela n'empêche pas d'écouter un disque où il est enregistré les chants des Séli'hot de Roch Hachana et Yom Kippour afin d'apprendre les airs.

('Hazon 'Ovadi'a Yamim Noraim p.20)

Rav Avraham Bismuth





## "Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« Ne t'écarte pas de la doctrine qu'ils t'enseignent ni à droite ni à gauche. » (17, 11)

Dans la Guémara, il est précisé que la droite a une importance, du fait que la Torah fut donnée par la droite de D.ieu, tandis que la gauche a une importance du fait que le noeud des téfilin se fait sur le bras gauche. « Celui qui a la crainte du Ciel est quitte des deux, puisqu'il enfila d'abord sa chaussure droite, puis la gauche, mais qu'il noue d'abord cette dernière (comme dit, l'importance de la gauche est liée à la notion de noeud).

Pourquoi prêter tant d'attention à un tel détail ? pourrait se dire l'homme. Après tout, que ce soit la gauche ou la droite, il s'agit de mes membres. Quel rapport y a-t-il entre la

manière d'enfiler et de nouer, et la crainte du Ciel ? Le Yisma'h Moché répond en soulignant que le verset nous enjoint de ne pas nous écarter des instructions des sages, même pour ce qui est à nos yeux la droite et la gauche ; même pour ce qui concerne les membres de notre corps, il ne faut pas s'écarter des paroles des Sages, car tous nos organes sont l'exemple de réalités existant dans les sphères supérieures, et doivent suivre ce modèle supérieur.

Le paysan amoncela sa récolte sur sa charrette et voulut entrer dans sa grange. Malheureusement, la charrette se bloqua. Le monceau de récolte arrivait jusqu'au linteau de la porte de la grande et l'empêchait d'entrer. Il frappa son cheval mais en vain.

« Sois entier avec Hachem ton D. » (18,13)

Selon Rachi : « Suis-Le avec intégrité en Lui faisant confiance, et ne cherche pas à connaître l'avenir. Au contraire, tout ce qui t'arrivera, accepte-le avec simplicité. Tu seras alors avec Lui, considéré comme Sa lot.

Selon le Ohr Ha'Haïm hakadoch : Si ta foi en D. est totale, toutes les prédictions des devins et des prophètes te sembleront insignifiantes, car D. annulera tous les mauvais présages qui te menacent, comme Il l'a fait pour Avraham et Sarah : la nature les avait condamnés à ne jamais avoir d'enfants, mais D. a renversé le message des étoiles (Lé'h Lé'ha 15,5).

Israël n'a donc besoin d'aucune divination, il doit seulement s'en remettre entièrement à D. Le Rav Aharon Kotler (Michnat Rabbi Aharon) dit que la Mitsva d'être « entier avec Hachem » consiste à éviter toutes formes de contradiction internes. Il nous incombe d'être entiers avec nous-mêmes, selon notre véritable niveau, et ne pas laisser les contradictions nous envahir. Ce verset vient faire allusion au fait que même quand tu es seul et que personne n'est avec toi si ce n'est : Hachem ton D. », même alors, sois entier, intègre.

Il ne faut pas être pieux que devant les hommes et se laisser tomber dans la faute quand on est seul. Car même si personne ne te voit, Hachem scrute les actions de chaque personne et voit toutes tes actions (et tes pensées). Cela est mentionné en allusion dans le verset : « Sois entier » même quand tu ne te retrouves que « avec Hachem ton D. », et en présence de personne d'autre.



## L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« N'accepte point de présent corrupteur » (16-19)

Nous pensons évidemment que cette injonction ne s'adresse qu'aux juges.

Or, Rabbi Israël de Salante ztsl explique que chacun doit se considérer comme un juge. En effet, chaque personne prend des décisions pour elle-même à chaque instant. Dès lors, elle a l'obligation de peser ses décisions afin qu'elles soient justes et qu'elles ne soient pas influencées par un présent corrupteur.

Un paysan amoncela sa récolte sur sa charrette et voulut entrer dans sa grange. Malheureusement, la charrette se bloqua. Le monceau de récolte arrivait jusqu'au linteau de la porte de la grande et l'empêchait d'entrer. Il frappa son cheval mais en vain.

Un plaisantin passa devant lui et l'interpella : "Pourquoi frappez-vous votre cheval ? Ne voyez-vous donc pas que votre récolte dépasse l'entrée de votre grange ?"

Le paysan demanda : "Que dois-je faire ?"

Le plaisantin répondit : "Je peux vous vendre une paire de jumelle qui agrandit chaque chose. Regardez à travers ces jumelles vers le haut et vous

verrez que l'entrée va s'agrandir.

● Ainsi, vous  
● pourrez  
● faire ren-  
● trer votre  
● charrette  
● sans  
● effort !"

Le paysan acheta la paire de jumelle comptant et l'escroc continua son chemin.

Le paysan

regarda l'entrée de sa grange à travers les jumelles et s'émerveilla devant la hauteur de l'entrée. Il tira sur les rennes du cheval mais la charrette fut de nouveau bloquée... Etonné, il interpella à haute voix l'escroc qui s'éloignait : "Dites-moi, l'entrée s'est agrandie mais ma charrette ne passe toujours pas !"...

L'escroc lui répondit en criant : "Ne vous inquiétez pas, regardez le monceau de récolte à travers les jumelles et vous vous rendrez compte qu'il s'est agrandi et qu'il bloque encore le passage"...

Le paysan regarda sa récolte à travers les jumelles et se rendit compte que la récolte avait gonflé. Dans ce cas, en quoi les jumelles vont-elles l'aider ?

Profondément déçu, il hurla sur l'escroc qui s'éloignait nonchalamment : "Vous m'avez escroqué, rendez-moi mon argent !"

De loin, lui parvint la voix du plaisantin : "Il existe une solution ! Regardez le monceau de récolte en retournant les jumelles, ainsi vous verrez que tout rentrera dans l'ordre".

Il y a donc deux côtés sur les jumelles et il ne savait pas. Il retourna la paire de jumelle et la récolte lui parut minuscule. Il s'en réjouit forte-

## LES JUMELLE FALLACIEUSES

ment, regarda intensivement et donna un coup de fouet aux chevaux. Mais à sa grande fureur, ils n'avancèrent pas. Il voulut interroger le vendeur pour trouver une solution à son problème mais ce dernier avait déjà disparu depuis longtemps et il resta sans réponse à son énigme...

Un homme intelligent passa près de lui et aperçut la charrette bloquée devant l'entrée de la grange, le paysan regardant à travers des jumelles vers le linteau de la porte, puis retournant les jumelles et regardant sa récolte, et ainsi de suite... Il s'approcha du paysan et lui dit : "Malheur à vous, homme stupide. Ne comprenez-vous pas que les jumelles ne change pas la réalité et que vous ne pouvez pas regarder à chaque fois le côté qui vous arrange, agrandir en apparence l'entrée de la porte et réduire en apparence le monceau de récolte !"

Le paysan accepta la remarque et demanda : "Que dois-je donc faire ?"

L'homme intelligent répondit : "Il n'y a pas de chose plus simple ! Enlève le surplus de récolte qui empêche la charrette de passer et le tour est joué !"

Cette histoire est une parabole. Que signifie-t-elle ? Nous sommes dans le mois de la miséricorde et du pardon, proche des jours de juge-

ment pen-  
dant les-  
quels nos  
actes se-  
ront scru-  
tés et  
notre sort  
serra sellé.  
Mérite-  
rons-nous  
d'être  
inscrits  
dans le  
livre de la  
Vie, béné-  
ficierons-  
nous d'une  
bonne  
santé, de  
bons revenus

financiers, de satisfaction et de joie ? Si nous sommes sincères envers nous-mêmes, nous ne tremblons pas tant que ça et nous ne sommes pas tellement apeurés. Nous sommes assez sereins, et nous avons une bonne raison de l'être : nous nous présentons avec une charrette remplie de fautes tels que le lachon hara, la négligence de l'étude de la torah, et bien d'autres encore, "nos fautes sont grandes et dépassent notre tête et notre culpabilité monte jusqu'au ciel" (Ezra 9-6). Mais il existe une limite au pardon. Cependant, nous sommes si proches de nous-mêmes que nous pouvons diminuer l'ampleur de notre culpabilité. Nous nous sommes fabriqués des jumelles extraordinaires qui d'un côté agrandissent la miséricorde et le pardon et d'un autre côté, réduisent nos péchés. Dès lors, nous supposons que notre jugement se passera tranquillement...

Que faire ? C'est se corrompre soi-même ! Regardons la réalité avec sincérité, et sachons qu'il n'existe qu'une seule voie : réduire le monceau de fautes et se repentir afin de mériter un bon jugement ! (Extrait de l'ouvrage Mayana HaChavoua)

Rav Moché Benichou



Retrouvez-nous sur le [www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la téfila et la lecture de la torah  
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA





## Est-ce que les vers de terre ont de la jugeote?

A la fin de la Paracha est enseignée une loi toute particulière : l'Eigla Aroufa/la génisse dont on casse la nuque! Il s'agit d'un cas assez dramatique, celui d'un cadavre qui est trouvé à l'extérieur d'une ville d'Israël et dont on ne connaît pas l'identité ni celle de son assassin. La Thora stipule que l'agglomération la plus proche du drame devra apporter une expiation, c'est la fonction de cette génisse. Le déroulement de la cérémonie est aussi exceptionnel puisque ce sont **tous les juges rabbiniques** de la ville qui accompagneront l'animal vers le fleuve le plus proche c'est le Na'hal Eitan (cours d'eau à fort courant). Sur ses berges, les anciens **casseront la nuque** de l'animal et diront : « **Nos mains n'ont pas versé ce sang innocent. Expie (Hachem) la faute de ton peuple!** ». Le Talmud demande : est-ce que vraiment on a un doute que ce sont **les mains** des anciens qui ont tué?! En fait, ils viennent dire qu'ils n'ont pas laissé partir l'étranger sans lui donner un repas pour la route et l'avoir accompagné un bout de chemin. C'est-à-dire qu'ils disent qu'ils ont fait attention de raccompagner l'indigent sur le chemin et de cette manière ils déculpabilisent la ville car les Sages représentent toute la population! Les commentateurs expliquent que le fait de donner à son prochain une marque d'attention (l'accompagner et lui donner un sandwich pour le trajet) cela donne du courage et c'est une marque d'honneur. De cette manière la personne sortira revigorée d'une telle hospitalité et si (à D.ieu ne plaise) elle rencontre sur sa route des brigands, elle aura la force de se mesurer à eux!

Le Targum Yonathan explique une chose très intéressante. Après avoir tué l'animal, de son cadavre sortiront des myriades de vers et d'autres sympathiques rampants qui se dirigeront vers la maison de l'assassin! Et **d'après cette preuve**, le Beth Din attrapera cet homme, le jugera et lui infligera sa punition : la peine de mort! (Du temps du Temple de Jérusalem le Beth Din composé de 23 juges pouvait juger les cas d'homicides et si l'accusé était coupable il était tué par le glaive). Cependant, le «Na'hzal Eitan» livre écrit par le grand de notre génération, Rav Haïm Kanievski Zatsal pose une formidable question : la Thora a été donnée aux hommes pour juger d'après les principes qu'elle a édictés. Or il est mentionné (dans la Thora) que tout jugement d'ordre monétaire ou civil doit être donné d'après le témoignage de deux témoins. On l'apprend d'un verset explicite : « Sur la bouche de deux témoins se tiendra le jugement de la Thora », et en aucune façon on ne pourra

infliger une punition autrement que par des preuves **en bonne et due forme**. Donc comment comprendre ce phénomène extraordinaire que des rampants puissent identifier le coupable et d'après cela le punir sur sa vie!! Intéressante comme question, n'est-ce pas? Dans le même esprit, le Talmud Baba Métsia (59) rapporte une controverse entre Rabbi Eliezer et le reste de sages au sujet de la Cacherout d'un four «Ha'hnaï». Rabbi Eliezer soutenait qu'il était pur tandis que la majorité des Rabanims de son époque affirmaient le contraire. Or, pour réaffirmer son point de vue, il appela à sa rescousse une voix céleste pour qu'elle tranche en sa faveur! Et effectivement le son divin se fera entendre et dira que la Hala'ha est tranchée d'après l'avis de Rabbi Eliezer!! Malgré tout, Rabi Yéhochoua se lèvera et dira : « Lo Bachamaim »/ la Thora n'est plus aux cieux! Donc on doit aller d'après le principe de la majorité pour fixer la Hala'ha et non d'après le miracle (comme le dévoilement d'anges ou d'autres phénomènes surnaturels) pareillement pour la voix céleste! Et en définitive la hala'ha sera tranchée d'après la majorité des Sages et non de Rabbi Eliézer! (Et par la suite, il est rapporté que le prophète Eliahou s'est dévoilé et dira qu'au moment où les Sages ont réfuté la voix céleste, Hachem a «rigolé» et a dit : « **mes enfants m'ont dépassé, mes enfants m'ont dépassé!** »)

Donc comment comprendre que les vers puissent désigner le coupable du meurtre et entraîner sa punition : ce n'est pas de la Thora?! Le Nahal Eitan répond de différentes manières. L'une d'entre elle c'est qu'il ne s'agit pas d'une punition exercée par le Beth Din mais celle du Roi d'Israël. En effet, le Roi a une prérogative par rapport aux corps juridiques c'est qu'il peut juger (et punir) d'après ses sentiments et son estimation. Donc il se peut bien qu'il manque des preuves irréfutables pour démontrer la culpabilité du suspect mais le Roi pourra punir! Autre réponse, c'est qu'il existe des cas où le Goël Hadam/ le vengeur du sang peut punir le meurtrier. En effet, dans le cas du meurtre par inadvertance, la Thora dicte que l'assassin (involontaire) devra se réfugier dans une ville de refuge. Dans le cas où il sortirait de la ville, le vengeur pourra le tuer! Donc c'est peut-être aussi notre cas, les rampants ont identifié l'assassin qui prendra la fuite afin d'être sauvé du vengeur de sang!

Autre possibilité encore, c'est qu'il existe des cas où le BETH DIN pourra user de sa force pour punir le coupable. Cependant puisqu'il n'existe pas de preuves formelles, le

Ne pas jeter (sauf gueniza) -Veiller à ne pas lire cette feuille pendant la prière ou la lecture de la Thora -



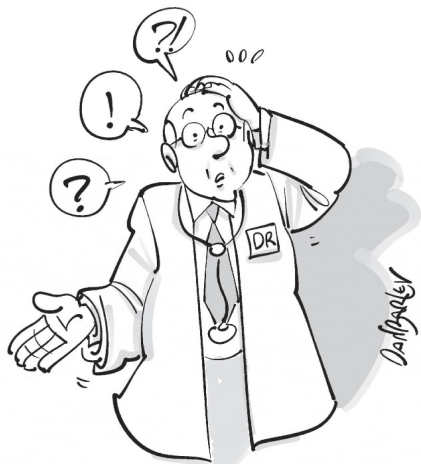
Beth Din ne pourra pas lui infliger la peine fixée par la Thora, celle du glaive. En revanche, il est dans les prérogatives du BETH DIN de jeter le présumé assassin dans un trou et de lui faire subir un régime alimentaire très dur afin qu'il rende l'âme!

Le cas étudié est assez impressionnant mais on voit à travers cette cérémonie le niveau spirituel exceptionnel atteint par le Clall Israël. Mieux encore, le Nahal Eitan rapporte un enseignement que si le Clall Israël était encore plus méritant; c'est **le veau lui-même** qui monterait des berges et irait en direction de la maison du tueur pour le tuer!

### Quand la prière sincère fait revenir les demi-morts sur terre!

Cette semaine on reparlera d'un grand Rav d'Israël, Rav Karlinstein Zatsal et de son formidable niveau de Bitahon/de confiance en Hachem avec sa transplantation des reins. Et on apprendra que même si les choses paraissent bien obscures, l'homme doit garder confiance dans le Boré Olam!

Durant son long traitement dans les hôpitaux en Amérique, le Rav fut témoin d'un épisode très exceptionnel. Il s'agissait d'une jeune dame de la communauté qui était hospitalisée en même temps que lui mais son cas était encore bien pire! Elle avait *la maladie* au niveau des intestins (Que D.ieu nous en garde) et la situation était tellement grave que le staff médical levait les mains au Ciel en disant qu'elle n'avait plus qu'une semaine à vivre!!



La femme demanda alors à sa fille âgée de 15 ans de sortir de la pièce. Cette dernière était toute retournée et pressentait le pire! De suite elle demanda l'aide d'une infirmière pour aider sa mère dans les derniers instants... L'infirmière entra dans la chambre et vit la femme malade sous les draps: le corps et visage entièrement recouvert. Et on pouvait entendre une courte prière qui sortait de dessous les draps : « Mon père qui est au Ciel! S'il te plaît: qu'as-tu à gagner à ma mort et ma descente à la géhenne?! Encore un Kadich de plus qu'on fera en mon souvenir, quelques Michnayots seront étudiées pour mon âme! Mais voilà : je te promets que si tu me guéris de mon mal, je SANCTIFIERAI ma vie pour la Thora et ceux qui l'étudient!! Chaque jour j'irai à la Yéchiva pour préparer les repas des élèves et nettoyer le bâtiment». Après cette prière qui sortait directement de son cœur, la mère

demanda alors à sa fille un verre d'eau car elle était assoiffée! L'infirmière qui était à côté, interdit à la fille d'accomplir sa volonté car son état de santé terrible ne permettait en aucune façon de boire car cela pouvait provoquer l'étouffement! Cependant, la mère réclama de plus belle et cette fois la fille passa outre l'injonction de l'infirmière et tendit un verre d'eau. La mère prit le gobelet, fit **une BELLE BENEDICTION «Chéhakol..»** et but avidement l'eau! Sans se plaindre cela relevait du miracle! A nouveau elle demanda un autre verre et pareillement elle le but, puis la malade eut une autre demande encore plus ahurissante : « Donne-moi s'il te plaît un plat à manger car...j'ai très faim!! » La fille était sidérée et refusa de donner le plat car c'était dangereux étant donné son état. Mais à nouveau la mère réitéra sa demande et en fin de compte la fille acquiesça et amena un plat de pommes cuites broyées. Pareillement la maman mangea tout le plat devant les yeux ébahis de l'infirmière! La situation tenait du surnaturel, au point que tout le staff médical vint voir le prodige : une personne en phase finale d'une maladie des intestins qui a pu boire et manger sans aucun problème et qui en redemande encore! INCROYABLE mais VRAI! Le spécialiste du service dit « Cela fait trente ans que je travaille dans ce service et je n'ai jamais vu un tel phénomène : c'est un vrai MIRACLE! » (Il n'est pas dit dans l'histoire véridique si le médecin a fait Téchouva ou non, mais on lui laissera le bénéfice du doute...). En moins d'une semaine, au lieu que cette maman rejoigne ses aïeux au cimetière juif, cette mère de famille SORTIT de l'hôpital et rejoignit sa maisonnée!! Très vite, dès qu'elle fut remise entièrement sur pied, elle se rendit à la Yéchiva la plus proche pour demander l'autorisation au Roch Yéchiva, d'aider à préparer les repas, comme elle en avait fait le vœu quelques jours plus tôt à l'hôpital. Le Roch Yéchiva était tout étonné de la coïncidence car c'était précisément quelques jours auparavant que la cuisinière s'était entretenue avec lui, lui demandant l'aide d'une auxiliaire, compte tenu du nombre supplémentaire des Bahours Yéchiva. Le Roch Yéchiva dira c'est bien une preuve que c'est voulu par le Ciel! Donc tu es engagée! » Au final notre rescapée des services hospitaliers américains commença son travail avec beaucoup d'abnégation dans les cuisines d'une Yéchiva Guédola. Il est même rapporté que durant Ben Hazmanims (les vacances) cette dame se rendait dans une autre Yéchiva, celle de Mir, pour préparer les repas (car elle ne voulait pas s'abstenir de sa tâche sacrée) Et cela fait plus de 20 années qu'elle travaille! De là, apprenait le Rav Karlinstein Zatsal que la prière a la force de faire revenir les demi-morts sur terre! De plus l'aide aux Bahours Yéchiva (et Avréhims) est beaucoup appréciée dans le Ciel! Et comme le dit Rabbi Nahman Ben Feïgue : dans la vie il n'y a pas de Yéhouch/ d'abandon et de désespoir!! Ein Youch BaOlam CLALL!!

Shabbat Chalom, et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.

David GOLD Soffer tél:972 55 677 87 47

email :9099495s@gmail.com

Gueniza – Ne pas transporter Shabbat -Veiller à ne pas lire cette feuille pendant la prière ou lecture de la Thora

# Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon  
Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani,  
est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Eloul 5539 (1779).  
Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions



Shoftim • השפ"ג • Le Zera Shimshon, l'étude qui apporte des délivrances • 95

## Pertes du Zera Shimshon

### L'honneur Du Roi Vs L'honneur D'hashem

Notre parasha évoque la mitsva de nommer un roi. La Torah nous précise également que ce dernier d'un statut particulier. Le Roi d'Israel doit être respecté et honoré car c'est un représentant d'Hashem.

A ce titre, le Zera Shimshon évoque la royauté du Roi Shaoul.

La royauté de ce dernier s'estompa. Le Talmud Yoma (22, 2) évoque deux avis qui expliquent les raisons de la fin de la royauté du Roi Shaoul.

Un premier avis, celui de Rabbi Yéhouda au nom de Chmouel évoque le fait que le Roi Shaoul n'avait pas de "défaut" (en somme des choses mauvaises qu'il aurait pu faire dans son existence). Rabbi Yéhouda au nom de Chmouel explique qu'un Roi doit en quelque sorte "trainer des casseroles"...

Pour quelle raison demande le Talmud?

Pour la raison suivante : Si un jour ce roi arrive à ressentir de l'orgueil, nous pourrions toujours lui rappeler certains de ses défauts à travers certains "dossiers" de son existence.

Un autre avis est celui de Rabbi Yohanan au nom de Rabbi Shimon fis de Yéhotsadak, ce dernier explique que Shaoul n'a pas défendu son "honneur" le jour de son intronisation. En effet, le texte rapporte que le jour de

son intronisation, le peuple n'a pas raccompagné Shaoul jusqu'à sa demeure royale. Le peuple a montré un manque de respect vis à vis du Roi Shaoul et ce dernier aurait dû en tenir rigueur et réprimandé le peuple. Au lieu de cela, il a passé l'éponge et n'a rien dit. Un roi d'Israel se doit de défendre son honneur car c'est un représentant d'Hashem (au même titre que le cohanimes et les juges)

Le Zera Shimshon essaie de comprendre la discussion entre Rabbi Yehouda et Rabbi Yohanan. Un avis évoque un état de fait (le fait

que Shaoul n'avait pas de défaut) et l'autre avis évoque effectivement une chose que Shaoul aurait dû faire (réprimander le peuple pour lui avoir manqué de respect) mais qu'il n'a pas fait, est-ce vraiment comparable?

Le Zera Shimshon explique que les deux avis évoquent en fait une seule et unique faute (en somme, il n'y a qu'un seul avis, le deuxième avis ne vient qu'explicitier le premier avis): Le fait que Shaoul n'a pas défendu son honneur. Le Zera Shimshon explique que la faute de Shaoul était profonde car sachant qu'il n'avait pas de "défauts" ou de "dossiers compromettants connus", il devait de façon encore plus flagrante faire des remontrances au peuple pour ne pas l'avoir raccompagné. Un roi qui dispose de "dossiers" dispose d'une certaine réticence à s'imposer vis à vis du peuple mais un roi qui est parfait, sans "dossiers cachés ou connus" dispose de toutes les raisons pour imposer son nom et son statut vis à vis du peuple, surtout quand celui-ci lui manque de respect.

Le Zera Shimshon rapporte qu'à l'époque du roi Roboam, les sages recommandèrent au roi Roboam de ne pas être dur avec le peuple au début du règne.

#### דברי רבינו:

##### אות ג

בפרק ב' ד'יומא (כב, ב), אמר רב יהודה אמר שמואל, מפני מה לא נמשכה מלכות בית שאול, מפני שלא היה בו שום דפי, דאמר רבי יוחנן משום רבי שמעון בן יהוידק, אין מעמידין פרנס על הצבור, אלא אם כן קפה של שרצים תלויה לו מאחוריו, שאם תזוה דעתו עליו, אומרים לו, חזר לאחוריו. אמר רב יהודה אמר רב, מפני מה נענש שאול, מפני שמחל על כבודו. לכאורה יש לדקדק, במאי פליגי רב ושמואל.

ונראה, דלא פליגי כלל, ועקר הענין היה מפני שמחל על כבודו קרב, ומה שאמר שמואל שלא היה בו שום דפי, אינו אלא להוסיף כח וטעם לסברתו של רב. דבשלקמא אם היה לו שום דפי, היה יכול להתנצל, שהטעם שמחל על כבודו היה כדי שלא יאמרו לו חזר לאחוריו, אבל עתה שלא היה לו שום דפי, בנדיא לא היה לו למחל. אבל עדין קשה, שלכאורה מה שמחל על כבודו, פהגן עשה, שהרי באותו יום שנתימנה למלך, ואמרו כל העם 'יהי המלך' (שמואל א' י, כד), לא נהגו בו כבוד כמלך, דכתיב (שם פסוקים כה-כז) 'וישלח שמואל את כל העם איש לביתו, וגם שאול הלך לביתו וכו' ויהא מן הראוי היה שילכו נגע אלהים בלבם, ובני בליעל אמרו וכו'. והלא מן הראוי היה שילכו כל העם אחריה, ואנו רואים שלא הלכו עמו לא בלם ולא מקצתם, רק 'החיל אשר נגע אלהים' וכו', וזה מורה שעדיין לא קבלוהו עליהם ברצון שלם. וכמו שפרשו המפרשים, שעדיין לא היה מרצה לכל ישראל, וכן נראה מפשט הכתובים, שהרי אחר כך כתיב (שם יא, יד) 'לכו וגללה הגלגל ונחדש שם המלוכה'.

וכבר ידוע עצת הענקים (מלכים א' יב, ז), 'אם היום תהיה עבד לעם הזה וכו' והיו לה עבדים' וכו', שאין ראוי למלך להראות דין ומשפט בתחלת מלכותו. ואף בתלמיד חכם, דאמרין התם (יומא כב, ב), כל תלמיד חכם שאינו נוקם ונאסר כנחש אינו תלמיד חכם, מקשים התם (כז, א) מההיא דהנעלבים ואינם עוברים וכו'. ומסקינן, לעולם דנקיט ליה בליביה. והכי נמי שאול נקיט ליה בליביה,

שנאמר (שמואל א' י, כז) 'ויהי'



On envoya chercher Jéroboam, et il vint, ainsi que toute l'assemblée d'Israël. Ils s'adressèrent à Roboam en disant:

«Ton père a rendu pénible notre joug ; toi, maintenant, allège la pénible servitude imposée par ton père, et le joug pesant qu'il nous a infligé ; alors nous te servirons.»

Il leur répondit: «Retirez-vous pour trois jours, puis revenez vers moi.» Et le peuple se retira.

Le roi Roboam prit conseil des anciens, ceux qui s'étaient tenus en présence de son père Salomon, de son vivant. Il leur dit: «Quelle réponse conseillez-vous de faire à ce peuple?»

Ils lui dirent alors: «Si tu te fais aujourd'hui le serviteur de ce peuple, si tu te mets à leur service, et si, dans ta réponse, tu leur adresses des paroles bienveillantes, ils seront tes serviteurs pour toujours.»

Les sages lui dirent «Il faut laisser du temps pour se faire aimer, se faire apprécier et

בְּמַחֲרֵשׁ, דָּהִיָּה לוֹ לֹמֵר וַיְהִי  
מַחֲרֵשׁ, אֶלָּא שְׁלֹא הִחֲרִישׁ לָהֶם לְגַמְרֵי,  
אֶלָּא נִקְיֵט לְהוֹ בְּלִיבָיָה, וְלֹא הָיָה רָאוּי לְהַעֲנִשׁ.

וַיֵּשׁ לֹמֵר, דְּלַעֲזוֹלָם מַחֲמַת מַלְכוּתוֹ לֹא הָיָה לוֹ לְמַחֵל, מִשּׁוּם דְּקָבֵר  
הָיָה נִבְחָר מִהַקְדוּשׁ בְּרוּךְ הוּא לְמַלְכָּה, וְגַעַל כְּרַחֵם שֶׁל יִשְׂרָאֵל הָיוּ  
צָרִיכִים לְכַבֵּד. וְלֹא שֶׁהָיָה הָכָא טַעְמָא דְּאִם הָיוּ תְּהִיָּה עֲבָד וְכו'.

דְּשָׂאנִי הָתָם בְּרַחֲבָעַם, שְׁהִיָּה תְּלִוי בְּחִידָתָם שֶׁל יִשְׂרָאֵל, וְאַדְרָבָּא,  
כְּבֹד נִזְרָה הַגְּזֵרָה עַל מַלְכוּת בֵּית דָּוִד שֶׁתִּתְחַלֵּק. אֲבָל כָּאן הַקְבֹּד שֶׁלוֹ  
הוּא שֶׁל הַקְדוּשׁ בְּרוּךְ הוּא. וּמִשּׁוּם הֵכִי נֶעֱנַשׁ מֶלֶךְ כְּנָגֵד מִדָּה, הוּא לֹא  
חָלַק קְבוֹד לְמַלְכוּת וְרַחֵם עַל אוֹתָם כִּי בְּלִיעַל שְׁלֹא הָיָה רָאוּי לְרַחֵם  
עֲלֵיהֶם, מִשּׁוּם הֵכִי נֶעֱנַשׁ, שְׂבָא לִידוֹ עֲנִין אַחֵר כִּיּוֹצֵא בְּזָה מִמֶּשׁ,  
שְׂרַחֵם עַל הַעֲמָלָקִים, עַד שֶׁבָּזָה אֲבָד מַלְכוּתוֹ.

וְאַף לְפִי שְׁהִיָּה תְּלִמִיד חֶסֶם, לֹא עָשָׂה כְּהֵנָּה. שְׁהִיָּה לְפִי פְרוּשׁ רַש"י  
הָתָם (יוֹמָא שֶׁם ד"ה דְּנִקְיֵט) עַל דְּנִקְיֵט בְּלִיבָיָה, שְׂרָצָה לֹמֵר, וְאִם בָּא אֶחָד  
לְחֶסֶם נִקְמִיתוּ בְּקוֹ הַמִּשְׁפָּט. וַיִּתֵּן, אִם כֵּן, לְבַסּוֹף כְּשֶׁאֲמָרוּ הָעָם אֶל  
שְׁמוּאֵל, מִי הָאִמֹר שְׂאוּל יִמְלֶךְ עָלֵינוּ תִּגְוֵי הָאֲנָשִׁים וְנִמְיָתָם' (שְׁמוּאֵל א'  
י"א, י"ב), הָיָה לוֹ לְשַׂתֵּק, וְהוּא לֹא עָשָׂה כֵּן, אֶלָּא אֲדָרְבָּא, וַיֹּאמֶר שְׂאוּל לֹא  
יִנְמֹת אִישׁ בְּיוֹם הַזֶּה' (שֶׁם פָּסוּק י"ג).

וְעוֹד, שְׁהִיָּה הַרְמֵב"ס פֶּסֶק (וְהַלְכוֹת תַּלְמוּד תוֹרָה פ"ו ה"ג), דְּתַלְמִיד חֶסֶם  
שְׂבָזוּהוּ בְּצִנְפָּא, מִדַּת חֲסִידוּת הִיא לְמַחֵל. בְּפִרְהֶסְיָא, אֲסוּר לוֹ  
לְמַחֵל וְכו'. וְכָאן בְּהַזִּי הָיָה בְּפִרְהֶסְיָא, וּמִשּׁוּם הֵכִי נֶעֱנַשׁ. וְאַף עַל גֵּב  
שְׁהַמְבֹּהַת תְּלִמִיד חֶסֶם אֵינוֹ חַיֵּב מִיתָה בְּיַד אָדָם, מִכָּל מִקוֹם הָיָה לוֹ  
לְצַנֵּן בְּזָה בְּזִיזוֹן הַמַּלְכוּת, אֵף עַל גֵּב שְׂעִדִּין לֹא  
קָבְלוּהוּ עֲלֵיהֶם לְגַמְרֵי.

respecter». In fine, le respect ne doit pas être gagné via le sentiment de domination.

Aussi, le Zera Shimshon s'étonne, selon l'enseignement des sages, le roi Saul a bien réagi. Il n'a pas voulu punir le peuple et s'imposer en force. Aussi, pourquoi a-t-il été punit?

Le Zera Shimshon explique que le roi Shaul était un roi particulier, il avait été désigné directement par Hashem. Aussi, même s'il avait des raisons saines de pardonner le peuple, une chose est certaine, comme il avait été désigné par Hashem «IL DEVAIT RESPECTER AVANT TOUT L'HONNEUR D'HASHEM». En ce sens, son honneur devait être respecté car dans ce cas particulier, c'est l'honneur d'hashem qui était indirectement bafoué (car c'est Hashem lui-même qui l'avait nommé)

Magnifique explication du Zera Shimshon!

## De grandes délivrances BHM en l'honneur de la hiloula du Zera Shimshon

En préparation de la hiloula du Zera Shimshon, qui tombera bhm le 6 Eloul, nous nous préparons à distribuer largement les feuillets d'étude, ainsi qu'à organiser une grande fête pour honorer la mémoire du Tsadik, avec BHM la participation de centaines de personnes à Jérusalem. L'événement sera suivi d'une étude dans laquelle environ 300 personnes étudieront et termineront ensemble l'intégralité de l'œuvre du Zera Shimshon: Le Zera Shimshon (sur la torah) ainsi que le Toldot Shimshon (sur le traité avot).



Quiconque souhaite s'associer à cette immense mitsva et participer aux dépenses de la célébration en l'honneur de cet immense gaon, merci de contacter Tel:

**00972 527166450 \* 347-496-5657**

ou sur le site [www.zerashimshon.com](http://www.zerashimshon.com)

Les noms des donateurs seront mentionnés dans une prière spéciale pendant le repas et l'étude pour le salut et la bénédiction.

**Nombreux ont pu bénéficier de la bénédiction du tsadik!**



### הוצאת הגליון והפצתו לזכות

#### להצלחה וברכה

#### דניאל אורי בן רג'נה מלכה

להצלחה גדולה בכל הענינים בקרב  
ובפרט בפרנסה ועשיית

#### ישעיה בן צלחה

להצלחה וברכה בכל הענינים  
ושלא יהיה לו שום נזק וזעזוע בגוף ובמזון

#### לעילוי נשמת

#### הרה"ח רבי קהת

ב"ר אברהם יצחק ז"ל  
נלב"ע ח' אלול תשס"ה

#### רחמים בן בלהה

נלב"ע ז' אלול תשמ"ב

#### אליהו בן שלמה

נלב"ע ח' אב תשפ"ג

ת.נ.צ.ב.ה.

יוצא לאור ע"י זרע שמשון ע"ר \* 580624120

(auteur du livre Bnei Shimshon, drachotes commentées du Zera Shimshon, contact [Bneishimshon@gmail.com](mailto:Bneishimshon@gmail.com))

et publié à l'aide de l'organisation mondiale du Zera Shimshon

Pour recevoir le feuillet, merci d'envoyer une demande au mail: [zera277@gmail.com](mailto:zera277@gmail.com) ou en téléchargement sur le site [zerashimshon.com](http://zerashimshon.com)

Contacts, Rav Israel Zylberberg 05271-66450 Rav Paskesz [mbpaskesz@gmail.com](mailto:mbpaskesz@gmail.com) 347-496-5657

ניתן להפקיד בבנק מרכנתיל (17)  
סניף 635 מ.ת. 71713028 ע"ש זרע שמשון  
כמו"כ ניתן לתרום בכרטיס אשראי

Pour ceux qui souhaitent  
dédier l'étude du feuillet pour l'élévation  
de l'âme d'un proche

Merci de contacter  
Israël: 05271-66-450  
Etats-Unis: 347-496-5657

זכות הצדיק ודברי תורת הקדושים יגן מכל צרה וצוקה, ויושפע על הלומדים ועל המסייעים בני חיי ומזוני וכל טוב סלה כהבטחתו בהקדמת ספריו



Pour contacter l'auteur de ce feuillet «français»: [Bneishimshon@gmail.com](mailto:Bneishimshon@gmail.com)





# LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita



## LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

### Qui a volé de coûteuses oreillettes et mérite des félicitations ?

ושפטו את העם משפט צדק (י"ח)

« Ils jugeront le peuple selon la justice » (16:18)

Le mois d'Eloul est déjà là, et le retour sur les bancs de l'étude associé au son du Chofar résonnant tous les matins nous rappelle que le jour du grand Jugement approche. Dans certaines communautés, les *Sl'hot* ont déjà commencé et la tension, l'émotion à l'approche du verdict de Roch Hachana sont palpables chez tous.

Ces « jours de Miséricorde et de pardon » représentent le moment opportun pour revenir vers notre Père céleste, faire un nouveau « calcul de trajectoire » par une remise en question portant sur toute l'année écoulée, mais aussi tournée vers l'avenir. On se posera les questions suivantes : où est-ce que je me situe dans le Service d'Hachem ? Qu'est-ce que je devrais prendre sur moi ? Comment parviendrais-je au jour du Jugement fin prêt pour éveiller la Miséricorde divine en ma faveur, en faveur de ma famille et de tout le peuple juif ?

À l'heure où tout Juif aspire à mériter de bons défenseurs, plusieurs moyens et voies existent pour y parvenir. Nous allons pour notre part rapporter le conseil en or du défenseur d'Israël, le saint Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev :

Les gens ont tendance à supposer que le jour du Jugement, dans le fléau de la balance, à leur droite, sont soupesés leurs mérites, tandis qu'à leur gauche, ce sont leurs torts qui sont évalués ; le Créateur, Juge suprême, comparerait le poids des deux côtés et déterminerait leur sort. C'est faux, car la décision est entre les mains de quelqu'un d'autre...

Celui qui détermine la sentence, positive ou négative, et le contenu de l'année à venir, à tous les niveaux, est l'homme lui-même. En effet, « il n'est pas d'homme sur terre qui fasse le bien sans jamais faillir » et chacun se présente à son audience avec des mérites, mais aussi des torts. Ce qui détermine quel côté l'emportera, c'est l'homme lui-même, selon son comportement en ce monde.

Un homme qui porte sur les autres un regard indulgent, cherche à expliquer leurs

comportements de manière positive, sa propre balance est infléchie en sa faveur. Tandis que celui qui considère les actes et incidents observés d'un œil critique fait pencher sa propre balance du côté négatif. La sentence céleste suit la vision des choses de l'homme jugé !

Nous sommes sans cesse témoins d'actes et d'incidents, que nous pouvons juger de manière positive, en trouvant des justifications à celui qui n'aurait apparemment pas agi convenablement. Mais nous pouvons tout aussi bien les juger négativement, critiquer ce que nous avons vu, y voir le mal. Si nous jugeons positivement l'autre, nous faisons pencher la balance de notre jugement en notre faveur, et sinon, nous avons tranché notre propre sentence !

C'est l'explication du saint Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev sur le verset ouvrant notre Paracha : « Tu institueras pour toi des juges et des magistrats dans toutes tes portes. » Le jugement de chaque homme est *lékha*, « pour toi », lui appartient, *békhoul chaarékh* (« dans toutes tes portes »), il a un impact au niveau personnel. S'il se comporte conformément au verset « ils jugeront le peuple selon la justice », qu'il juge son prochain favorablement, on le jugera de même ; dans le cas inverse, il scelle son – mauvais – sort, que Dieu préserve !

Ajoutons les propos du saint *Maor Vachémech*, sur la Paracha de Nitsavim, nous révélant que l'origine de tous les malheurs et maux sur terre est le manque d'amour et d'unité. Ce qui produit des dissensions, démolit l'amour et la fraternité entre Juifs, est le jugement négatif, le regard critique porté sur autrui. Tandis que quand l'homme défend, par sa pensée et ses paroles, le comportement de l'autre et le juge positivement, il rapproche les cœurs !

« Et même s'ils se livrent à l'idolâtrie, poursuit le *Maor Vachémech*, s'il existe entre eux un lien sans faille, ils jouissent de la paix et de la tranquillité, sans accusateur ni dommage, et restent à distance de toutes les malédictions et interdits ! »

Incroyable ! Tout ce qu'il faut pour mériter une bonne année sans soucis ni problèmes, est de s'aimer les uns les autres, de juger et de considérer chaque Juif favorablement !

Alors que le jour du Jugement approche, c'est le moment d'adopter cette approche : jugeons-nous les uns les autres favorablement, choisissons de ne voir en chaque Juif que son bon côté. Plus nous agissons de cette manière et multiplierons l'amour entre nous, et plus nous mériterons le pouvoir de déterminer notre propre sort, d'être inscrits et scellés pour une bonne et heureuse année, Amen !



## L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

### Un retard louable...

Notre histoire se déroule dans une petite salle de fêtes du centre d'Israël. Il est déjà 11 heures du soir quand un invité fait son entrée en vue de souhaiter à ses proches « Mazal Tov » pour les fiançailles de leur fils. Mais quelle n'est pas sa surprise de constater qu'en dépit de l'heure tardive, les réjouissances ne semblent pas avoir commencé. Lui qui croyait faire un saut rapide, serrer quelques mains et féliciter ses proches avant de s'éclipser...

Pourtant, l'événement a commencé dès 20h30 - l'heure prévue. D'importants invités sont arrivés tour à tour, mais comme dans beaucoup de fiançailles en Israël (selon la coutume ashkénaze), l'habitude est de commencer par la lecture des *Tenaïm*, sorte de contrat préalable au mariage. Or, ceci n'ayant pas encore eu lieu, un grand nombre d'invités s'attardent, tandis que d'autres sont déjà repartis, découragés. Les parents des jeunes gens semblent confus, et le *Hatan* et la *Kalla* peinent à comprendre pourquoi leur première fête ne se déroule pas comme prévu...

Renseignements pris, on attendait le Roch Yéchiva du *Hatan* pour lire les *Tenaïm*. Certains des invités ne se privèrent pas d'exprimer leur pensée que si ce Roch Yéchiva montrait tellement peu de considération en tardant tellement, il n'était pas nécessaire de lui laisser cet honneur. Pourtant, les parents du *Hatan* s'entêtaient à patienter.

Ce n'est qu'après 11 heures et demie que le Roch Yéchiva fit son apparition. Il se hâta de rejoindre la table d'honneur pour la lecture des *Tenaïm* tant attendue. Enfin, la traditionnelle assiette fut cassée et à près de minuit, les réjouissances – qui allaient être sérieusement écourtées – purent commencer.

L'invité dont nous avons parlé au début de notre récit, qui, contrairement à ses projets, fut finalement présent lors de la lecture des *Tenaïm*, ressentit une colère sourde à l'égard du Roch Yéchiva. Celle-ci ne fit que croître lorsque sa propre belle-mère, elle aussi proche de la famille du *Hatan*, lui confia qu'elle voulait se contenter d'un passage en début de soirée, ayant un autre événement important prévu pour le même soir, mais elle avait finalement raté celui-ci à cause du retard du Rav. Tous deux ne se privèrent pas de décrier un tel manque de considération. Quel toupet d'avoir ainsi retardé la *Sim'ha*, tant vis-à-vis des familles concernées que de leurs invités !



Quelques jours s'écoulèrent et notre ami se mit à ressentir des remords. Il était toujours choqué par le grave retard du Roch Yéchiva, qui avait contrarié et dérangé tant de personnes, mais d'un autre côté, peut-être fallait-il lui accorder le bénéfice du doute et même lui demander pardon de l'avoir ainsi critiqué. Incroyable, mais vrai : quelques jours plus tard, à son arrivée au Beth Hamidrach où il étudie régulièrement, notre homme eut la surprise d'apercevoir face à lui le fameux Roch Yéchiva !

Sautant sur cette occasion providentielle d'éclaircir les faits, il le prit en aparté pour lui expliquer qu'environ une semaine auparavant, il avait participé à des fiançailles où le Roch Yéchiva était arrivé extrêmement tard, suscitant les critiques de bien des invités. Il tenait à présent à s'en excuser.

Avec un sourire plein de noblesse, le Roch Yéchiva répondit aussitôt : « Tout d'abord, vous êtes pardonné. Mais peut-être vaudrait-il la peine que vous connaissiez toute l'histoire, ne serait-ce que pour vous apprendre à juger positivement : les parents du 'Hatan s'adressèrent à moi, en début de semaine, m'invitant à lire les Tenaïm lors des fiançailles. Je déclinai aussitôt, du fait que le même soir, j'étais invité ailleurs. Je leur suggérai par ailleurs de proposer cet honneur à l'un des Rabbanim de la Yéchiva.

« Je pensai que c'était le cas, mais le jour même des fiançailles, le père du 'Hatan m'appela de nouveau, réitérant sa demande. Je lui rétorquai que mon programme étant inchangé, cela me serait impossible, et qu'il était préférable de s'adresser à un des Rabbanim de la Yéchiva. Mais le père insista sans relâche, allant jusqu'à me proposer de venir après m'être libéré de mon engagement précédent. Jusque-là, on m'attendrait...

« Comme prévu et annoncé à la famille du 'Hatan, je ne pus me libérer qu'après 11 heures du soir et me hâtai alors de rejoindre la salle des fiançailles. Je n'ai pas manqué de remarquer à mon arrivée la contrariété sur les visages des invités, mais il ne me restait plus qu'à gagner la table d'honneur et à commencer la lecture des Tenaïm... »

En entendant l'ensemble de l'histoire, notre homme fut bouleversé : il réalisait combien il s'était trompé. Il s'avérait que le Roch Yéchiva n'était nullement coupable. Au contraire, il avait tout fait pour éviter ce contretemps, en suggérant d'offrir à un autre Rav l'honneur de lire les Tenaïm, et finalement, avait pris le risque que tout le monde lui en veuille – et ce, uniquement pour donner satisfaction au père du 'Hatan. Qu'aurait-il pu faire de plus ?

Chers frères juifs, cette histoire vraie, parue dans le feuillet *Kaf Zekhout*, nous montre combien nous avons tendance à juger autrui

selon ce que nous voyons, alors qu'en fait, nous ne percevons qu'une partie de la situation. Quand nos yeux s'ouvrent et que nous découvrons l'ensemble du tableau, il peut s'avérer que celui que nous croyions coupable d'un manque de considération s'est au contraire comporté avec noblesse !

Alors, efforçons-nous d'accorder à tous le bénéfice du doute, sachant que nous ne connaissons jamais la face cachée des choses. Parfois, il faut vraiment se creuser la tête pour trouver des explications permettant d'expliquer positivement le comportement d'autrui, mais tout effort en vaut la peine. Et plus nous jugerons favorablement les autres, plus nous mériterons d'être ainsi jugés dans le Ciel !



L'ÉTINCELLE DE VIE

## Un voleur remarquablement soigneux

Le récit suivant démarre lui aussi dans une petite salle de fêtes, lors de Chéva Brakhot organisées en l'honneur du fils du Rav de la synagogue. L'un des invités, un certain Yaakov, voulut recharger sa coûteuse oreillette sans fil, pour pouvoir l'utiliser aussitôt après la Sim'ha. Il la connecta donc à un chargeur qu'il brancha à une prise située au fin fond de la salle, puis prit place à table pour participer aux festivités.

Mais voilà qu'à l'issue des Chéva Brakhot, lorsqu'il se dirigea vers la prise pour récupérer ses affaires, il découvrit que l'oreillette avait disparu, de même que le chargeur. Quelqu'un avait apparemment repéré ce modèle de pointe, et profitant d'un instant d'inattention, s'en était rapidement emparé. Aucune trace des deux objets aux alentours. Il interrogea quelques invités ; personne n'avait rien remarqué.

Mais Yaakov refusa de s'avouer vaincu et, ayant remarqué une caméra de surveillance non loin de la prise, il s'adressa rapidement au responsable de la salle pour lui demander de vérifier sur les enregistrements de la caméra si l'on apercevait le voleur. Le responsable se mit aussitôt à la tâche et retrouva très rapidement l'image du coupable : un Juif d'un certain âge, comptant parmi les fidèles de cette synagogue, que l'on voyait s'approcher de la prise, en retirer le kit mains libres ainsi que le chargeur, puis disparaître du champ de vision.

Il n'est certes pas agréable d'accuser un homme âgé de vol, mais avait-on le choix ? Yaakov décida de demander l'aide du Rav, qui connaissait personnellement tous les fidèles de sa synagogue, invités aux Chéva Brakhot de son fils. En voyant l'image du coupable, le Rav l'identifia sur le champ, mais prit aussitôt sa défense : « Ce n'est pas possible qu'il ait dérobé quoi que ce soit ! Cela fait

des années que je le connais. C'est un homme d'une grande droiture. Quelque chose ne colle pas... »

Les images captées par la caméra ne laissaient pourtant pas l'ombre d'un doute, et c'est pourquoi le Rav accepta malgré tout de livrer le nom de cet homme, tout en insistant pour qu'il soit traité avec respect. Yaakov entreprit aussitôt de retrouver cet homme, mais il ne parvint pas à mettre la main dessus tout au long de la journée...

Le lendemain, il était encore tôt quand le Rav contacta Yaakov, le priant de venir à la synagogue le plus rapidement possible. À peine arrivé, le Rav le fit entrer dans la salle où se tenaient les offices et ouvrit sous ses yeux médusés un tiroir situé dans la Bima, dont il tira l'oreillette toujours connectée à son chargeur. Cette fois, c'était Yaakov qui manifestait le plus grand étonnement. Comment le Rav s'y était-il pris pour lui restituer ses possessions ?

Il s'avérait que les faits paraissant évidents et univoques sur le film étaient loin d'être si simples : lors de ces Chéva Brakhot, un jeune autiste malentendant était présent. Depuis sa place, l'enfant handicapé fit signe qu'il voulait l'oreillette branchée dans le coin de la salle, et le vieil homme se dévoua pour lui apporter ce qu'il prit pour son appareil auditif.

Sur le film de la caméra de sécurité, on ne voit pas plus la scène qui précéda le geste du « voleur » que celle qui suivit : le vieil homme présenta l'oreillette à l'enfant... qui la rejeta !

Notre homme ne sut que faire : d'un côté, l'enfant avait montré du doigt cet appareil, et qui sait s'il ne lui appartenait pas en fait ? D'un autre côté, l'enfant n'avait pas toute sa tête, et convoitait peut-être l'objet d'une autre personne. Et il serait vraiment regrettable qu'un tel appareil, certainement très coûteux, soit perdu ou endommagé ! Dans le doute, le « voleur » prit un parti intelligent : mettre en sécurité l'appareil et le chargeur dans le tiroir de la Bima, en attendant de demander l'aide du Rav pour le restituer à son véritable propriétaire...

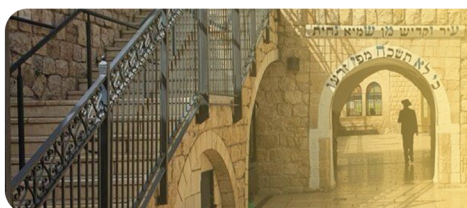
Yaakov, qui relata les faits dans le journal *Hachga'ha Pratit*, conclut : « J'ai entendu, au nom d'un des Guedolim, que les gens se demandent parfois pourquoi Hachem a créé une « intelligence tordue ». C'est que parfois, pour juger positivement, on a besoin d'une « intelligence tordue », permettant de concevoir des explications originales – et pas forcément les plus simples et logiques, comme dans notre histoire... »

Même ce qu'une caméra de surveillance filme de manière claire n'est pas une perception objective de l'ensemble d'une situation. Il peut manquer des détails influant sur les conclusions. Ainsi, un Juif soupçonné d'un geste abject peut finalement s'avérer être un homme responsable ayant voulu prévenir une perte ou des dégâts.

Il nous appartient de juger autrui positivement, même si ce n'est pas logique, même si les « preuves » plaident contre lui. C'est alors le moment de mettre en œuvre cette « intelligence tordue », de penser de façon non conventionnelle pour le présenter sous un jour favorable. C'est notre propre jugement par le Créateur qui est en jeu – puissions-nous mériter d'être inscrits et scellés pour une bonne vie !

Ce feuillet est extrait  
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita  
[perles2paracha@gmail.com](mailto:perles2paracha@gmail.com)

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,  
veuillez composer le numéro suivant  
**073-295-1342**



**Vous voulez être partenaire du Rav ?**  
Des centaines d'enfants réciteront le Chéma Israël grâce à vous | Des délivrances  
Des initiatives pour encourager l'observance du Chabbath | Des cours à des prisonniers  
**Appelez dès aujourd'hui !**

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)

afin de soutenir la diffusion de ce feuillet, veuillez nous contacter au **053-311-0710**

Il est également possible de faire un don par Nedarim Plus



## Pa'Had David

Chofsim

Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

« Si tu es impuissant à prononcer sur un cas judiciaire, sur une question de meurtre ou de droit civil ou de blessure corporelle, sur un litige quelconque porté devant tes tribunaux, tu te rendras à l'endroit qu'aura choisi l'Eternel, ton Dieu ; tu iras trouver les prêtres, les Lévites ou le juge qui siègera à cette époque ; tu les consulteras et ils t'éclaireront sur le jugement à prononcer. » (Dévarim 17, 8-9)

Dans la section de Chofsim comme dans celle de Reéh, figure l'ordre divin de monter à Jérusalem. Il est écrit dans la seconde (16, 16) : « Trois fois l'an, tous tes mâles paraîtront en présence du Seigneur, ton Dieu, dans l'endroit qu'Il aura élu : à la fête des Azymes, à celle des Semaines et à celle des Tentés. » Le spectacle des nombreux pèlerins qui montaient allègrement vers Jérusalem avait le pouvoir de raffermir la foi en D.ieu, de même que celui des dix miracles qui se produisaient dans le Temple (Avot 5, 5). Ce renforcement de la foi en D.ieu entraînait dans son sillage la soumission au joug divin.

Dans la section de Chofsim, la Torah ordonne également à celui qui ne parvient pas à trancher un jugement de monter à Jérusalem et de se rendre auprès du Cohen ou du juge afin qu'il lui donne son verdict. Autrement dit, si quelqu'un ne parvient pas à prendre de décision dans les cas cités par notre verset, il doit d'abord se rendre chez le juge de sa ville pour recevoir son verdict. S'il n'est pas encore convaincu et a des doutes, il doit monter à Jérusalem pour demander l'avis du Cohen ou du juge.

Dans la suite de notre section, il est expliqué que les décisions du Cohen et du juge sont définitives et ne peuvent être contestées. Celui qui n'est pas disposé à les accepter sera condamné à mourir, comme il est dit (Dévarim 17, 12) : « Et celui qui, téméraire en sa conduite, n'obéirait pas à la décision du prêtre (...) ou à celle du juge, cet homme doit mourir, pour que Tu fasses disparaître ce mal en Israël. »

Dans l'ouvrage *Maor Vachamech* (section Chofsim), figure une question : pourquoi la Torah ordonne-t-elle à celui qui a besoin de prendre une décision juridique de se rendre au préalable chez le Cohen ? Il aurait été a priori plus adéquat d'aller chez le juge, assigné à cette fonction, celle des prêtres et des Lévites étant de servir dans le Temple. Ce n'était que dans le

maskil  
LéDavidLe remède  
à l'orgueil

cas de contamination par la tsaraat que le grand prêtre jouait ce rôle et déterminait le statut de pureté ou d'impureté du lépreux.

Et l'auteur de cet ouvrage d'expliquer que les doutes et les questions existant dans le monde ont tous une origine commune : la faute d'Adam qui fut le premier à mettre en doute les paroles divines. Il est écrit dans la Torah que Dieu le plaça dans le jardin d'Eden et lui permit de manger de tous les arbres, sauf de celui de

la connaissance. Au lieu d'obéir à l'ordre du Créateur, il choisit d'écouter le conseil de sa femme qui l'attira pour en manger. Le choix d'Adam attestait de l'existence d'un doute dans son esprit. Car, dans le cas contraire, il ne serait pas passé outre à l'interdiction divine.

Tous les doutes existants sont donc la conséquence du premier qu'Adam sema dans le monde. Ces incertitudes ont également donné naissance aux questions sur la loi, si bien qu'il fut nécessaire de la clarifier.

Quand un homme donne la préséance aux propos de l'élève sur ceux du maître – à l'instar d'Adam qui écouta le serpent plutôt que D.ieu –, cette attitude démontre un manque de considération pour l'avis de celui-là. Car s'il l'estimait sincèrement, il aurait certainement accepté son opinion sans la contester. Ajoutons que le doute est également le produit de l'orgueil. Dès lors qu'un homme pense que son opinion est la seule qui prévaut, il aura tendance à remettre en question les paroles de nos Maîtres, tant sa suffisance l'aveugle.

A présent, répondons à notre question initiale. Celui qui ne parvient pas à résoudre un cas juridique et qui, après consultation de l'instance juridique de sa ville, n'en accepte pas la décision, vraisemblablement à cause de l'orgueil qui l'habite, doit monter à Jérusalem. Mais, avant d'aller chez le juge, il se rendra au Temple. Car le spectacle des Cohanim immolant les sacrifices a le pouvoir de secouer un homme, lui faisant prendre conscience de ce que devrait subir un fauteur. En outre, les chants des Lévites ont pour effet de renforcer son amour pour D.ieu et sa foi en Lui, annulant tout sentiment d'orgueil qu'il aurait pu ressentir.

La raison de l'ordre divin de se rendre au Temple avant d'aller chez le juge est donc bien d'ôter l'orgueil du cœur de l'homme et de le remplacer par un sentiment de soumission qui lui permettra d'accepter la décision du juge sans contestation.

2 Eloul 5783  
19 Aout 2023

1305

HORAIRES  
DE CHABBAT

|                      | Jérusalem | Tel-Aviv | Haïfa | Paris |
|----------------------|-----------|----------|-------|-------|
| Allumage des bougies | 6:44      | 7:00     | 6:53  | 8:43  |
| Clôture du Chabbat   | 7:57      | 7:59     | 8:00  | 9:51  |
| Rabbénou Tam         | 8:36      | 8:38     | 8:39  | 10:49 |



## HILLOULOT

Le 2 Eloul, Rabbi Aharon 'Hassoun

Le 3 Eloul, Rabbi Eliahou de Ansani, élève du Or Ha'haïm

Le 4 Eloul, Rabbi Meir Sim'ha Hachohen, auteur du *Or Saméa'h*

Le 5 Eloul, Rabbi Moché Aharon Pinto

Le 6 Eloul, Rabbi Naïm ben Eliahou

Le 7 Eloul, Rabbi Héchil de Vilna

Le 8 Eloul, Rabbi Yi'hia Amar







## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître  
le Gaon et Tsadik Rabbi David  
Hanania Pinto chelita

### Le travail sur soi n'a pas de fin

« A condition que tu t'appliques à accomplir toute cette loi que je t'impose en ce jour (...), alors tu ajouteras encore trois villes à ces trois-là. » (*Dévarim* 19, 9)

Rachi commente : « Tu ajouteras encore trois villes : cela en fera neuf en tout, trois en Transjordanie, trois au pays de Canaan et trois dans les temps futurs. » Autrement dit, en plus des six villes de refuge qui existaient déjà en Canaan et de l'autre côté du Jourdain, les enfants d'Israël auront l'ordre d'en placer trois supplémentaires dans les temps futurs.

Cet ordre ne manque de nous surprendre. En effet, nos Sages affirment (*Soucca* 52a) qu'aux temps futurs, le Saint béni soit-Il sacrifiera le mauvais penchant et on ne sera plus enclin à transgresser la parole divine. Or, s'il en est ainsi, il est évident qu'il n'y aura plus de meurtrier involontaire, puisque ce dernier ne tombe dans ce péché qu'à cause d'autres péchés qu'il a commis. Aussi, pourquoi l'Eternel nous ordonne-t-Il d'ajouter trois nouvelles villes de refuge dans les temps futurs ?

Répondons en nous appuyant sur cet enseignement de nos Sages : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort. » (*Avot* 2, 4) Nos ancêtres avaient certes conquis la Terre Sainte et chassé les peuples qui y habitaient, supprimant ainsi leur mauvaise influence, néanmoins, le mauvais penchant existait toujours en eux. Par conséquent, leur travail sur eux-mêmes n'était pas terminé et c'est pourquoi ils reçurent l'ordre de construire des villes de refuge de sorte à « faire précéder la guérison à la plaie ». De même, dans les temps futurs, trois villes de refuge supplémentaires seront nécessaires, car l'homme n'est jamais à l'abri du péché.

L'homme a parfois le sentiment d'être « vacciné » d'une certaine atteinte, du fait qu'il a déployé tous les efforts possibles pour cela. Toutefois, il est important de savoir que, tant que nous sommes en vie, le mauvais penchant vibre en nous et tente de nous faire trébucher. Il nous incombe donc d'être constamment sur nos gardes afin de ne pas tomber dans ses filets. Ainsi, nos ancêtres étaient toujours exposés au risque de subir l'influence néfaste des peuples habitant en Canaan, outre le fait que Dieu « utilise une personne déjà fautive pour accomplir un acte condamnable ». Il existait donc un risque qu'Il suscite un cas de meurtre involontaire, de sorte à les éveiller au repentir des fautes commises par le passé.

Si l'Eternel a ordonné aux enfants d'Israël de désigner trois nouvelles villes de refuge dans les temps futurs, combien plus devons-nous a fortiori être vigilants, tandis que le mauvais penchant est encore en nous ! Mais ce, tout en sachant que « celui qui vient se purifier bénéficie de l'aide divine ».



## PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha  
entendues à la table de nos Maîtres

### Qu'apprend-on de la fourmi ?

« Tu te donneras des juges et des officiers dans toutes les villes que l'Eternel, ton Dieu, te donnera, dans chacune de tes tribus ; et ils devront juger le peuple selon la justice. » (*Dévarim* 16, 18)

Tandis que la Torah ordonne à l'homme de nommer des juges et des officiers dans toutes ses villes, afin d'établir un ordre et d'éviter qu'on s'écarte du droit chemin, le roi Chlomo met en exergue l'autodiscipline de la fourmi qui « n'a ni maître, ni surveillant, ni supérieur » (*Michlé* 6, 7).

En marge du verset précédent « Va trouver la fourmi, paresseux, observe ses façons d'agir et deviens sage », le *Yalkout Chimoni* (*Michlé* 6, 938) explique ce que symbolise la fourmi et ce qu'elle doit apprendre à l'homme. Ce dernier, face à l'exemple de cette petite créature qui se garde de voler les provisions mises de côté par une autre fourmi, alors qu'aucun supérieur ne la surveille, doit a fortiori se préserver de ce travers, lui qui agit sous la surveillance de juges et de policiers.

Nos Maîtres affirment (*Erouvin* 100b) : « Si la Torah n'avait pas été donnée, nous aurions appris [l'interdiction du] vol de la fourmi. » L'ouvrage *Oumatok Haor* rapporte les propos de Rabbi Chmouel Halévi Wosner *zatsal* selon lesquels « la dégradation des générations provient essentiellement du manque de vigilance des gens pour le vol et la spoliation sous toutes ses formes ; c'est la plus grande accusation pesant sur l'homme, conformément au commentaire de nos Maîtres (*Vayikra Rabba* 33, 3) sur le verset "Or, la terre s'était corrompue" (*Béréchit* 6, 11) – ils ont rempli une mesure de fautes, celle du vol étant le principal chef d'accusation ».

Cependant, demande le Rav Wosner, pourquoi le roi Chlomo enjoint-il au paresseux d'observer le comportement de la fourmi et d'en déduire son devoir de s'éloigner du vol ? A priori, il aurait semblé plus adéquat de donner une telle instruction au voleur.

De fait, explique-t-il, dans notre génération, nous sommes témoins d'un phénomène étrange : de nombreux individus ne veulent pas travailler et n'ont pas non plus la force d'étudier. Ils sont très loin de ressentir la réalité énoncée par le roi David : « Oui, le produit de ton travail, tu le mangeras, tu seras heureux, le bien sera ton partage » (*Téhilim* 128, 2) ; ils aspirent au contraire à s'enrichir en une nuit.

Ils s'investissent dans des affaires douteuses qui se rapprochent du vol et risquent de les conduire à la faillite, outre la peine qu'ils en récolteront et la profanation du Nom divin qu'ils risquent d'entraîner.

C'est pourquoi le roi Chlomo, conscient que la tendance humaine à voler découle de son indolence, s'adresse au paresseux qu'il invite à tirer leçon de la conduite de la fourmi auto-disciplinée, se gardant de prendre ce qui ne lui appartient pas.





## GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna et de bita'hon  
consignées par le Gaon et Tsadik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

### Le hasard n'existe pas

Le nom d'Amalec qui a la même valeur numérique que le mot *safek* signifiant « doute » fait allusion au fait que tout ce qui a lieu dans ce monde est le fruit du hasard.

Or, si l'on se penche de près sur le terme *mikré* (hasard), on remarquera qu'il peut se décomposer en *rak méHachem*. Autrement dit, même ce qui semble être arrivé par hasard ne l'est en fait nullement, mais tout provient de D.ieu. Celui qui s'habitue à penser que tout n'est que hasard en vient rapidement au doute et à la confusion et se rabaisse à l'Amalécite qui, refusant de voir la main divine, se conduisait uniquement selon le hasard.

Il y a de nombreuses années, lorsque j'étais au Maroc, je devais me rendre à l'aéroport. Cependant, je me trompai de route. Généralement, je veille à être à l'aéroport environ trois heures avant le décollage, mais cette fois-ci, du fait que j'avais pris un mauvais chemin, je me trouvais encore à une bonne distance de celui-ci à peine une heure avant le départ de l'avion. Confus, je me mis à mentionner les noms de justes et à prier pour que leur mérite me protège et me permette d'arriver à temps à l'aéroport. Soudain, un taxi s'arrêta près de moi et son chauffeur accepta de me conduire à destination. Lorsque je lui demandai s'il avait l'habitude de passer par cet endroit, il me répondit par la négative, m'expliquant que ce jour-là, il s'était lui aussi trompé de route.

Je compris alors que, du Ciel, on avait fait en sorte que ce conducteur s'égare afin que nous nous rencontrions et que je puisse arriver le plus vite possible à l'aéroport. L'Eternel avait accompli ce miracle en ma faveur pour que je ne rate pas mon vol. Toutefois, si nous avons l'habitude de déceler la main divine dans tout événement et, en conséquence, de renforcer notre foi en D.ieu, il existe des personnes qui se sont au contraire habituées à y voir le fruit du hasard. Même dans l'incident qui m'est arrivé, elles auraient sans doute argué que le chauffeur de taxi s'était égaré par hasard.

Or, ces gens qui interprètent tout selon le hasard doivent savoir qu'ils renforcent ainsi dans le monde le pouvoir d'Amalec qui chercha à introduire le doute dans le cœur des enfants d'Israël et refroidir leur foi en D.ieu et dans les Sages.



## à MÉDITER

L'essentiel de notre tâche spirituelle, lors du mois d'Eloul, consiste à passer à la loupe nos actes quotidiens de toute l'année passée afin de nous demander si nous avons agi correctement et ce que nous pouvons améliorer dans notre conduite – aussi bien envers notre prochain que vis-à-vis de D.ieu. Il nous incombe également d'exprimer notre regret au sujet de nos manquements et de nous préparer au jour du jugement.

Le Maguid de Douvna illustre l'importance du regret par la parabole suivante :

Un berger emmena son troupeau paître dans une prairie. Fatigué, il posa sa tête sur l'herbe et s'endormit. Les moutons en profitèrent pour s'éloigner de part et d'autre. Ils trouvèrent finalement une brèche dans la barrière par laquelle ils s'enfuirent pour rejoindre le champ voisin où l'herbe était meilleure. Ils mangèrent avec appétit. Cependant, ce champ appartenait au prince de la ville, aussi, lorsque ses sujets remarquèrent que ces moutons s'y étaient introduits, ils les confisquèrent et les ajoutèrent au troupeau royal.

Notre berger se réveilla soudain et se rendit compte que ses montons avaient disparu...

Il demanda autour de lui ce qui s'était passé. Il se mit alors à réfléchir à un moyen d'apaiser le prince. On lui raconta qu'un cas pareil était déjà arrivé et que le propriétaire du bétail avait apporté au prince un sac de sucre, ce qui avait calmé sa colère.

Heureux de ce conseil, le berger s'empressa d'en faire de même. Lorsqu'il arriva au palais, on lui dit que le prince avait voyagé et ne serait de retour que le lendemain. Il déposa alors son présent sur la table, dans la pièce du prince, et s'en alla avec ses moutons.

A son retour, le prince entendit ce qui s'était passé et se mit en colère. Sans tarder, il fit convoquer le berger. Celui-ci, tout tremblant, se présenta. Le prince lui demanda : « Comment as-tu osé pénétrer chez moi et reprendre ton troupeau ? »

« J'ai agi comme l'autre berger qui avait eu la même mésaventure que moi ! » répondit-il.

« Imbécile ! Penses-tu réellement que j'ai besoin d'un sac de sucre ? Les supplications qui l'accompagnent sont l'essentiel. Quand le berger qui t'a précédé m'a imploré, j'ai compris qu'il regrettait sincèrement ce qui s'était passé et c'est pourquoi je lui ai pardonné. »

Tel est le sens de cette parabole : nous frappons sur notre cœur comme le faisaient nos ancêtres, mais est-ce suffisant ? Certainement pas ! Il nous faut avant tout supplier d'un cœur brisé le Très-Haut de nous pardonner. Seulement alors, Il acceptera nos *seli'hot* et nous absoudra.





## DES HOMMES DE FOI

**Hilloula du Tsaddik Rabbi Moché Aharon Pinto, puisse son mérite nous protéger**

Le Tsaddik Rabbi Moché Aharon Pinto, fils du Tsaddik Rabbi Haïm Pinto Hachéni – puisse leur mérite nous protéger – et père de notre Maître, Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*, atteignit un niveau sublime dans le service divin.

Dans son foyer paternel, Rabbi Moché Aharon s'imprégna de sainteté, sainteté qu'il préserva et même renforça dans l'esprit de l'adage : « On progresse dans la sainteté et on n'y régresse point. » L'exceptionnelle piété de ce juste provient du fait qu'il veillait scrupuleusement à accomplir les injonctions de nos Sages du traité Avot. En effet, comme il est dit dans la Guémara (*Baba Kama* 30a), « celui qui désire devenir pieux doit s'en tenir à ce qui est écrit dans Avot ». Toute indication énoncée par nos saints *Tanaïm*, il l'accomplissait à la lettre, sans n'y rien modifier.

Par exemple, il était l'incarnation de l'enseignement du *Tana* Rabbi Levitas de Yavné : « Sois extrêmement humble. » Chaque Chabbat, lorsqu'il entrait dans la synagogue, il pliait son dos comme quelqu'un qui courbe l'échine lorsqu'il pénètre dans le palais du roi. Lorsqu'à la fin de la prière, les fidèles se dirigeaient vers lui pour recevoir sa bénédiction et lui embrasser la main, il tremblait à cette idée et s'y opposait de toutes ses forces, tant il était modeste.

L'humilité hors du commun de Rabbi Moché Aharon rayonnait autour de lui. Quiconque s'approchait de lui ressentait qu'il avait face à lui une personnalité élevée dépassant tout le monde.

Pourtant, il se rabaisait devant tout homme, prêt à partager sa souffrance et plein de compassion pour celui qu'il considérait comme l'image de D.ieu. Tout celui qui entrait chez lui, quelle que soit l'heure de la journée, était aimablement reçu, avec un visage avenant.

Une de ses habitudes était de se lever devant toute personne qui entrait dans sa pièce, qu'il s'agisse d'un vieillard ou d'un jeune homme, afin de témoigner de l'honneur à ses visiteurs. Plus d'une fois, on l'interrogea sur cette attitude et il répondait :

« Sachez que tout homme détient en lui une parcelle divine. Je ne me lève pas devant l'homme, mais devant cette partie divine ; c'est elle que j'honore. Nos Sages n'ont-ils pas dit : "Ne regarde pas l'outre, mais ce qu'elle contient" ? »

Les érudits et les Rabbanim ne manquèrent d'être frappés par l'effacement qu'il témoignait vis-à-vis de ceux qui étudient la Torah et la représentent. Lorsque ces derniers se présentaient à lui pour solliciter sa bénédiction, il leur tendait la main pour leur souhaiter *Chalom alékhem*, puis s'empressait de la retirer afin d'éviter qu'ils l'embrassent, comme le voulait la coutume dans les communautés orientales.

Puis, quand ces visiteurs déversaient leur cœur amer devant lui et lui demandaient de bien vouloir intercéder en leur faveur par ses prières, il leur faisait comprendre, à travers son regard, qu'il n'était pas à la hauteur d'un tel rôle. Voici ce qu'il disait aux érudits et aux *bné Torah* :

« Qui suis-je donc pour mériter de vous bénir ? C'est vous, érudits et *bné Torah*, constamment assis dans la tente de celle-ci, qui êtes la source de la bénédiction ! D'ailleurs, nos Sages affirment que "tout celui qui s'investit dans la Torah, le Saint béni soit-Il accomplit sa volonté" et "les souffrances s'écartent de lui". »



## en PERSPECTIVE

**La tristesse, le plus grand vice**

Avant que le peuple juif ne sorte en guerre, le Cohen annonçait à ses membres ce qui les attendait et donnait la possibilité à certains d'entre eux de faire marche-arrière.

Il proclamait notamment : « S'il est un homme qui ait peur et dont le cœur soit lâche, qu'il se retire et retourne chez lui. » (*Dévarim* 20, 8)

Et Rachi d'expliquer, en s'appuyant sur la Michna du traité *Sota* : « D'après Rabbi Akiva, il faut le comprendre littéralement : c'est un homme qui ne peut se tenir debout, dans les rangs serrés, ni voir une épée nue. Mais Rabbi Yossé le Galiléen dit : celui qui a peur à cause de ses péchés. »

Rabbi Na'hman de Breslev commentait ainsi ce second avis : « Le pire de tous est celui qui a peur à cause de ses péchés. C'est la dépression et la tristesse de l'homme qui a transgressé un interdit. Il est important de savoir que lorsque le mauvais penchant incite quelqu'un à fauter, plus encore que sa volonté de lui faire commettre un péché, il cherche à introduire en lui les sentiments de tristesse et de dépression qui suivent le péché et qui sont encore plus graves que tous les péchés du monde. »

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : [mld@hpinto.org.il](mailto:mld@hpinto.org.il)

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*

**Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita*,

**envoyez-nous un message**

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



**« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »**

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita* en hébreu, anglais, français et espagnol

**sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144**

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : [mld@hpinto.org.il](mailto:mld@hpinto.org.il)

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !